

KHEMIA

(Lettre strictement personnelle)

“ Aux Chrétiens de la Plaine de la MEKKERA ”

3^e trimestre 1974

NOUVELLE SERIE

Numéro 20

Le numéro : 2 F

12^e année

Paraissant tous les trimestres

Un évêque et le chapelet

POURTANT, JE M'OBSTINE !

Au risque de passer pour « vieux jeu », pour radoteur ou pour naïf, je m'en voudrais de ne pas parler du chapelet durant ce mois d'octobre. Je sais bien toutes les objections qu'on lui oppose et l'écho regrettable qu'elles obtiennent. Pourtant je m'obstine !

La raison fondamentale en est ma conviction profonde qu'il n'y a pas d'autre voie pour le salut du monde que celle que Dieu a lui-même tracée. Or c'est par Marie que Jésus nous a été donné ; c'est avec Marie que fut opérée la Rédemption ; c'est avec elle que l'Eglise fut fondée. C'est donc pour moi une évidence que l'enfantement et la croissance de Jésus dans notre propre cœur comme la « naissance et la croissance de l'Eglise » dans notre monde ne peuvent s'opérer que conformément au cheminement choisi par Dieu. De toute nécessité il faut que Marie y soit associée. Si elle n'est pas constamment mêlée à la prière du prêtre, du militant, ou simplement du catholique consciencieux, je suis convaincu que leur action en subissent les conséquences.

Je sais l'objection : Marie peut être présente autrement que par le chapelet ! En théorie, c'est vrai ! En pratique voici ma propre expérience. J'ai été d'abord professeur : dans la vie réglée d'un séminaire, le chapelet trouve aisément sa place. Je fus ensuite curé d'une grosse paroisse : dans mes journées bousculées, le chapelet ne trouvait plus à se loger. Je le prenais... pour m'endormir. Mais au terme d'une lourde journée, le sommeil l'emportait aussitôt. En fin d'année, faisant mon bilan pendant une retraite, je m'aperçus que la Sainte Vierge était à peu près absente de ma journée. Cela me parut dangereux, et je pris la résolution de ne jamais me mettre au lit, à quelque heure que ce fût, sans avoir achevé mon chapelet. J'ai toujours considéré que cette inspiration du Seigneur a été une des grâces de ma vie.

On objecte encore la monotonie de cette prière : c'est faux ! Au fil des ave, on retrouve les grands mo-

ments évangéliques que l'on contemple avec le regard de Notre-Dame, et en lesquels s'insèrent tous les soucis du ministère, tous les appels de la vie. Ces soucis sont multiples, et donnent ainsi aux scènes de l'Evangile une coloration et une résonance incessamment variées. De plus, c'est une prière facile et qui convient à tous, aux âmes simples et aux mystiques, à la pauvre Bernadette et au P. de Foucauld. Elle remplit des temps qui sans elle seraient vides, comme celui d'une marche dans la nature ou ces heures trop nombreuses qu'il faut passer au volant de la voiture.

Qu'on y réfléchisse : tous les saints canonisés depuis plusieurs siècles ont pratiqué le chapelet, même les plus engagés dans la pastorale la plus moderne. Parmi les apôtres récents, je pense à mon ami et condisciple, l'abbé Godin, l'auteur de « France, pays de Mission », ou à l'abbé Guérin, le fondateur de la JOC française. Jean XXIII disait chaque jour le Rosaire et déclarait qu'il y avait trouvé le meilleur de son intelligence de l'Evangile. Je pense aussi à ces expériences de pastorale très actuelles qui révèlent l'étonnante efficacité de cette humble prière pour l'approche apostolique de certains qui semblent les plus loin de la foi et les plus pauvres humainement.

Enfin, voici ce qui m'impressionne le plus : à Lourdes, lors de ses apparitions la « Dame » avait au bras un chapelet. Je sais que les apparitions ne sont pas la Révélation. Mais je sais aussi que celles de Lourdes ont été passées au crible de l'histoire la plus rigoureuse. Elles sont pour moi aussi éclairantes que tout autre événement historique. Elles sont une grâce que je ne saurais mésestimer et qui l'emporte de loin sur toutes les objections.

Je crois à l'importance du chapelet. Je souhaite que tous mes diocésains y croient aussi !

Pierre BOILLON, Evêque de Verdun

Le nouveau rituel des funérailles

(Una Voce n° 47 - 1972)

I. — Le nouveau rituel

A première lecture, ce travail mérite considération : le souci à peu près exclusif d'apporter une réponse chrétienne à des problèmes humains, la haute densité de l'inspiration scripturaire, l'évocation constante de la destinée éternelle béatifique, en sont les éléments de valeur principaux.

Pourquoi ce nouveau rituel ? Les auteurs déclarent répondre aux dispositions du Concile. Celles-ci sont brèves : « Le rite des funérailles devra exprimer de façon plus évidente le caractère pascal de la mort chrétienne, et mieux répondre aux situations et traditions de chaque pays » (Const. sur la liturgie).

En réalité, cet ouvrage répond bien à l'optique des novateurs : produire une œuvre dans la ligne de la religiosité et du syncrétisme à la mode et faire table rase de ce qui existait auparavant.

Le nouveau Rituel comporte, comme l'ancien, deux parties : **Funérailles d'adulte, Funérailles d'enfant**, enrichies l'une et l'autre d'un choix de prières circonstanciées plus étendu qu'autrefois.

L'utilisation n'en est pas toujours aisée, à cause de l'accumulation des choix de textes, des répétitions, des insertions, des renvois.

Nous allons en analyser le contenu.

Que supprime le nouveau Rituel romain ?

Explicitement rien. Il **omet** essentiellement l'admirable prière « Non intres » et le répons « Libera » (dont, à vrai dire, il ne parle pas et qui n'est exclu que dans le RF, par une simple note), et aussi, au cimetière, le cantique « Benedictus » et l'oraison « Anima ejus ». (1)

Les **textes** des nouveaux rituels **maintiennent** toute l'ordonnance et, apparemment, la substance du Rituel de toujours, et ils **l'enrichissent d'un choix de psaumes**, lectures et oraisons bien plus étendu.

Seule nouveauté importante : l'« Ultima commendatio et valedictio » (que le RF traduit : « Dernier adieu ») substituée à l'absoute. Mentionnons aussi l'autorisation de la crémation, « vitato prudenti periculo scandali vel indifferentismi religiosi » (ce que le RF n'a pas réussi à traduire).

II — Le respect des traditions

Il est important de souligner que le nouveau Rituel, à la suite du Concile, inscrit dans ses prescriptions le respect de la plupart des traditions funéraires

(1) R.R. : Rituel Romain,
R.F. : Rituel Français.

légitimes. **A tous les novateurs qui voudraient les supprimer, on pourra donc toujours opposer cette légitimité reconnue par le Rituel.**

Parmi les traditions explicitement citées, mentionnons : la procession à l'église et au cimetière ; la position du corps dans l'église ; la disposition des cierges (auxquels on peut substituer le cierge pascal) ; la pose des fleurs, croix ou autre signe chrétien ; la célébration de la sainte messe ; la procession de l'offrande (à laquelle est conseillé de joindre l'apport du pain et du vin) ; l'encensement et l'aspersion (recommandée au Dernier adieu...).

Pourtant, sous cette continuité apparente, se cache une volonté de révolution qui, une fois de plus, dépasse largement ce que le Concile avait prévu.

III — Elimination du prêtre

Une chose pénible à lire dans le nouveau Rituel est celle-ci : Le prêtre peut être absent à la maison mortuaire ou au cimetière ; il faut alors inciter les laïcs à dire eux-mêmes les prières liturgiques (RR 5, 19 ; RF 6, 30, 258).

Le RR précise que « pour déléguer un laïc aux obsèques, il faut une nécessité pastorale et une autorisation du Saint-Siège demandée par la Conférence épiscopale ». Le RF ne fait pas mention de ces précisions.

Posons la question : si les proches et amis du défunt baptisé se rassemblent autour de sa tombe pour une prière de supplication et de foi, n'est-il pas bon que cette prière se fasse universelle et soit celle de l'Eglise exprimée par son représentant ?

Mais quel est le principe du nouveau Rituel ? Il insiste sur l'aspect communautaire des funérailles. Parmi les tâches du prêtre, RR 25 indique qu'il doit « intégrer (**componere**) la liturgie des défunts dans toute la vie liturgique de la paroisse et tout le ministère pastoral ». Ce que RF traduit : « La célébration des funérailles... est normalement portée par toute la vie liturgique de la communauté ». Aussi, toute la communauté doit-elle se grouper autour de la famille endeuillée : « tous ses membres sont concernés » (RF 5).

Tous... sauf le chef. Aucun n'a d'excuse possible... sauf lui.

Et quelles excuses ? RR 5 invoque : « **angustum clericorum numerum et coemeterium longinquitatem** » (le petit nombre des prêtres et l'éloignement du cimetière), ce que RF 30 traduit par : « les difficultés d'emploi du temps et l'éloignement... »

Ainsi, au moment le plus douloureux, celui où l'être cher va être porté à sa dernière demeure, le prêtre déposera ses ornements (s'il en a) et dira : « Excusez-moi ! Voici un livre : vous avez tout dedans » (authentique !).

Et où allez-vous, Monsieur le Curé ? Qu'avez-vous donc de plus urgent que votre irremplaçable charité auprès de vos frères dans l'épreuve ? Un mourant ? Alors, allez-y ; mais, habituellement, vous les délaissez plus facilement. Un catéchisme ? Une réunion ? Quel que soit le motif, vous détruisez la communauté dont vous avez plein la bouche : il n'y a pas de communauté sans chef, et c'est une plaisanterie de vouloir que les laïcs, qui ont eux aussi leurs tâches urgentes, se chargent de celles que les prêtres abandonnent.

Si le prêtre manque absolument, si au siècle des transports rapides il ne peut pas faire les déplacements que ses prédécesseurs faisaient à pied ou à cheval, les laïcs sauront y suppléer. Il n'était pas besoin d'aller plus vite que les bescins et d'encourager un absentéisme galopant.

Cette tendance va, en outre, contre l'usage constant de la chrétienté.

Le Christ a consolé par sa présence et sa charité la veuve de Naïm, les sœurs de Lazare. Dans l'Eglise primitive du I^{er} au IV^e siècle, l'enterrement est une fonction liturgique à laquelle la présence du prêtre est indispensable (Tertullien). Par la suite, l'Eglise n'a fait qu'intensifier cette sollicitude : le clergé ne quitte pas le défunt jusqu'à la tombe, et les laïcs n'ont aucun rôle prépondérant. Le Rituel de 1614 a codifié cette pratique éprouvée par les siècles. Seuls, les néothéoriciens de la décadence occidentale, férus de retour aux sources, sabordent ce que nous tenons des origines.

Et que cela aille contre le sentiment du peuple, il n'est que de consentir à écouter les manifestations de sa tristesse, de sa déception ou de sa colère.

Sa foi s'évanouissant, le prêtre se trouve inutile, et cela ne trompe pas le peuple ; il se sait délaissé. Déjà le... responsable le prévient : « Baptisez vous-mêmes ; visitez vos malades ; enterrez vos morts ! » Le Christ a déjà parlé de ce berger qui disparaît...

Une Eglise qui amplifie délibérément les incidences de la raréfaction que vaut à son clergé l'identification au monde, et qui ferme les yeux sur l'afflux de vocations que procure à certains séminaires et monastères leur haute tenue spirituelle, cette Eglise perd sûrement l'esprit de son Fondateur.

IV — Elimination de la messe

La suppression de la Messe en présence du défunt, voilà une autre orientation imposée et généralisée abusivement, après une campagne de presse, et s'appuyant sur les incitations nullement déguisées du nouveau Rituel.

Sur ce point, la traduction française du RR est généralement faite dans le sens de l'élimination du Saint-Sacrifice. Qu'on en juge :

TEXTE LATIN (mot à mot)

RR 3. — L'assemblée se réunit : « pour la liturgie de la parole... pour offrir le sacrifice eucharistique ».

RR 6. — « La station à l'église comporte de **more** (selon la coutume) la célébration de la messe d'obsèques ».

TEXTE FRANÇAIS

RF 12. — « Rassemblement... pour une liturgie de la parole **OU** la célébration de l'Eucharistie... »

RF 31. — « La station à l'église comporte, **lorsque la situation pastorale le permet**, la célébration de la messe ».

RR 8. — « Dans quelques pays » une station unique à la maison mortuaire sera nécessaire. Dans ce cas, « les Conférences épiscopales » statueront.

RR 10. — (sur l'Ultima Commendatio) : « la purification du défunt est procurée par le Sacrifice eucharistique ».

RR 59. — Obsèques sans station à l'église : « Si l'Ordinaire le juge opportun, la messe des obsèques pourra être célébrée au domicile du défunt ».

RF 35. — Dans **certains cas**, rassemblement seulement au domicile du défunt « selon les autorisations de l'Ordinaire du lieu ».

RF 99, note (sur le Dernier adieu). (La phrase du RR est censurée).

RF 33. — « Le dernier adieu peut avoir lieu... avec l'autorisation de l'Ordinaire, au domicile du défunt » (pas question de messe).

Mais l'article le plus effrayant est celui-ci :

RR 44. — « Il est recommandé que les fidèles, surtout ceux de la famille, participent au Sacrifice eucharistique, offert pour le défunt, par la sainte Communion ».

RF 15. — « La décision de célébrer implique normalement que la famille, ou une part importante de l'assemblée, soit apte à participer activement à la messe, en particulier par la communion ».

On a bien lu ! Rome dit — et c'est la doctrine de toujours — : « A la messe des obsèques, la communion est recommandée ».

La Commission française, elle, décrète cette aberration impensable : **Le défunt n'aura pas de messe de funérailles, si la famille ne chante pas ou ne communie pas !**

Ainsi, en cette circonstance profondément liée aux préoccupations des hommes sur l'au-delà, on n'accorde-ra la célébration, qui demeure pour tous l'expression suprême de la foi en Dieu, **qu'en fonction des signes extérieurs** de religion !

Et, ce faisant, le Rituel français est en contradiction avec lui-même et en rupture avec Vatican II. « C'est le mystère pascal du Christ que l'Eglise célèbre dans les funérailles » dit RF 1 en citant le Concile, et ce Rituel ajoute (RF 2 et tome II, p. 5) : « Nous offrons pour les défunts, en rémission des péchés, le sacrifice de la Pâque du Christ, la messe ».

Si donc vous supprimez la messe, comment pouvez-vous réaliser, avec le défunt, le mystère de la Pâque du Christ ?

Cette manière d'agir va, enfin, contre la tradition la plus antique. Nous trouvons attesté au IV^e siècle l'usage bien établi de célébrer la messe en présence du corps (messe suivie de l'« agape », repas de charité offert aux pauvres, qui dut être supprimé pour abus).

Mais le plus grave, c'est que la disposition relative à la communion est contraire à la doctrine de Foi de l'Eglise : « Si quelqu'un dit que la messe n'est profitable qu'au seul communiant... ou que les messes où seul le prêtre communie doivent être abrogées, qu'il soit anathème » (Concile de Trente ; Denz. 944, 950, 955).

Ce que Vatican II a rappelé (SC 10), le peuple le sait bien : la messe est source de toute Vie divine et de toutes grâces. Sa valeur infinie est intrinsèque et ne dépend pas des comportements de l'assemblée. Lors-

que le peuple demande une messe, c'est avant tout pour que ses fruits infinis bénéficient aux vivants et aux morts.

Si le peuple ne communie pas toujours, c'est non pas qu'il ait oublié la valeur profonde de la messe, mais souvent parce qu'il a un respect très grand de l'Eucharistie et le sens de son indignité.

Le peuple communiera le jour où les prêtres, redevenus hommes de vie intérieure et serviteurs du Maître divin agenouillés devant l'Hostie, lui attireront les foules comme il se fit à Ars et en tant de lieux.

Le jour où vous faites table rase de tout ce que le peuple a vécu, senti, agi jusqu'ici, vous êtes l'inconscient qui arrache de son sol natal la fleur sauvage, pour la transplanter chez lui où elle meurt.

En frustrant le mort de « sa » messe, vous frustrez ses proches et amis.

Mais les novateurs vous diront : Nous lui laissons la « liturgie de la Parole ! ». Cela est directement contraire à Vatican II déclarant : « Dans la messe, la liturgie de la parole et la liturgie eucharistique sont si étroitement liées entre elles qu'elles constituent un seul acte du culte ». En outre, sauf erreur, la première partie du Saint-Sacrifice se nommait « messe des catéchumènes » parce que, jadis, les non-baptisés n'étaient pas admis à participer aux saints mystères. Et ce sont les mêmes qui, au nom d'un œcuménisme erroné, poussent à la « participatio in sacris » avec des schismatiques, et cherchent à en exclure les baptisés !

Ils vous disent encore : on dira la messe un autre jour. Et même on groupera en une seule messe tous les enterrements de la semaine ! Et qui y viendra ? Autant les proches et amis tenaient à venir nombreux joindre leur piété à celle de la famille, autant les gens, déjà, sont découragés par la « table » collective du Samedi.

CONCLUSIONS PRATIQUES

Seul le Rituel des funérailles Romain, intitulé **Ordo Exsequiarum**, est obligatoire depuis le 1er juin 1970. Les adaptations vernaculaires, telles que le Nouveau Rituel français, sont seulement autorisées par Rome.

Or, le nouveau Rituel romain a conservé, pour une bonne part, la liturgie de l'ancien rituel latin. Il offre en outre un choix plus étendu de prières et de lectures.

Au contraire, nous avons vu que le Rituel français, par les divergences de ses traductions, par les tendances humano-profanes de sa rédaction, par son style, et surtout par les orientations pratiques manifestées dans les faits avant même sa parution, comme aussi par l'accentuation de certaines tendances du Rituel romain, s'éloigne gravement de la tradition de l'Eglise et ne répond plus aux vrais besoins spirituels — conscients ou non — du peuple chrétien.

En conséquence, nous devons insister pour que soit utilisé le Rituel romain des funérailles, latin et grégorien.

Il est d'abord à souhaiter qu'il soit publié en France dans son texte latin intégral, avec traduction exacte et références aux recueils de chant grégorien actuellement en usage, tels que le « 800 ».

Le sort des complices

★

Quel a été le sort des agents de Moscou qui ont monté le complot contre le cardinal Mindszenty ?

Les trois ministres de l'intérieur en exercice, avant, pendant et après le procès (ceux mêmes qui ont joué le premier rôle dans cette tragédie) ont péri de mort violente. Lászlo Rajk, qui fut le premier à accuser le cardinal d'espionnage pour le compte des Etats-Unis, fut lui-même pendu comme espion à la solde de l'Amérique.

Janos Kadar, qui lui succéda, finit également au gibet. Sandor Zöld, nommé ministre en récompense de son zèle, fut contraint de démissionner par la suite. Pour échapper au sort qui l'attendait, il préféra tuer sa femme et ses enfants et se donner la mort.

Parmi ceux qui participèrent à l'arrestation du Cardinal, le colonel Gyula Osko, chef de la police, se tua d'une balle de revolver, alors qu'il essayait de gagner la frontière autrichienne. Le colonel Biedermann fut trouvé mort dans les sous-sols du quartier général de la police secrète. Treize autres policiers furent déportés, ainsi que leur famille, en union soviétique.

Istan Riesz, ministre de la justice à l'époque du procès, se vit ensuite accusé d'espionnage et condamné à vingt-cinq ans de prison. On le trouva étranglé sur le plancher de sa cellule.

Le lieutenant-colonel Gyula Déczi avait été chargé d'interroger le Cardinal après son arrestation. En février 1954 il dut abandonner le portefeuille de la justice, qui lui avait été confié et fut arrêté sous l'inculpation d'espionnage.

Lazlo Sulner, graphologue et expert en écritures auprès de la police secrète s'enfuit à Paris avec sa femme. Il avoue avoir lui-même écrit la lettre que le Cardinal était censé avoir adressée au ministre américain Selden Chapin. Sulner succomba peu après à une opération dans un hôpital parisien.

Ferenc Donath, chargé de provoquer les émeutes pour démontrer l'hostilité du peuple à l'égard du Cardinal, est en 1954 dans un camp de travail, où il creuse le canal du Danube à la mer Noire.

A ses côtés, se trouve Imre Zipser, ancien gardien à la prison où le cardinal fut transféré après son procès. Il en savait trop.

Quel sera le sort des prochains complices ? ?

La musique moderne

Instrument du communisme

CHANSONS POLITIQUES

La Church League of America, dans un communiqué du 1^{er} décembre 1971, explique admirablement comment les communistes font usage de chansons à thèmes politiques. Nous donnons ici la traduction de ce communiqué intitulé « Communist Use of Modern Music » :

On n'a maintenant plus besoin de faire un acte de foi en ce que disent les écrivains américains anti-communistes habituels, pour savoir comment les communistes font usage des chansons sur tintamarre « beat » et « rock and roll » pour affaiblir la résistance de l'Occident contre la conspiration communiste et pour endoctriner les jeunes et les rendre sympathiques au marxisme.

Cette vérité est maintenant proclamée en noir sur blanc dans les pages du New York Times, et publiée en sept langues, à Moscou, par Trud.

L'édition numéro 37 de cette dernière revue, correspondant à septembre 1971, offre en pages 24-26 un article prioritaire par A. Ignatov, intitulé « Les chansons et la politique ». On y trouve des sous-titres tels que : « La chanson comme arme », « La chanson comme denrée », « La carrière d'Elvis Presley », et « L'évolution d'Yves Montand ».

Le journaliste communiste y fait ressortir ses arguments dans ces mots :

ARGUMENTS DU JOURNALISTE

« Sur la scène des salles de concerts, à la radio, dans la presse et dans les magasins de disques, se livre une guerre invisible mais serrée, une guerre de chansons, pour trancher une question politique d'importance appréciable : quel genre de chansons influencera l'intelligence de la jeunesse ? »

« Le fait est que plusieurs de ceux qui ont chanté dans le nouveau style, dans le nouveau rythme « beat », étaient eux-mêmes hier encore des travailleurs britanniques, ou des étudiants américains, ou des prolétaires hollandais, ouest-allemands ou autres, et ils apportèrent dans le monde de la chanson les thèmes du mouvement de la jeunesse moderne. C'est ainsi qu'on vit arriver des chanteurs « beat » avec des chansons sur la paix, sur l'agression américaine au Vietnam, ou censurant le capitalisme, le racisme et les guerres coloniales. »

« Presley comprit, ou plutôt, il fut obligé de comprendre, que la popularité dépendait désormais des

sujets nouveaux touchés dans les chansons. Aussi, en 1969, le roi des apaches du music-hall et grand amoureux des chansonnettes sentimentales, introduisit dans son répertoire, quelques chansons d'un genre nouveau pour lui. La meilleure de ces chansons, « Ghetto », évoquait le sort sans joie d'un jeune homme pauvre des Etats-Unis qui ne pouvait sortir de son ghetto qu'en se suicidant. Cette chanson résonna comme un sévère reproche au capitalisme. Les valeurs de Presley montèrent en flèche, et sa popularité dépassa de nouveau celle des chefs de file de la chanson commerciale américaine, Frank Sinatra et Barbara Streisand. »

DROGUE ET CHANSON

Bob Larson, chanteur populaire américain, qui fut jadis un adorateur du « rock and roll », a, depuis sa conversion, fait des révélations intéressantes sur la musique « rock ». Il affirme que presque tous les musiciens professionnels du vrai « rock » sont des narcomanes. Il raconte que le gouvernement américain voulait envoyer au Vietnam un orchestre de vrai « rock » pour consoler les soldats à l'occasion de Noël, mais on dut renoncer au projet, parce que le Pentagone refusait de permettre l'envoi au Vietnam d'aucun groupe ayant un membre mêlé à des histoires de drogues. Sur les 100.000 orchestres de « rock » aux Etats-Unis, les investigateurs de ce projet ne purent trouver à temps un seul orchestre exempt de ces histoires de drogues !

Bob Larson, dans « Through to Victory », de janvier 72, révèle encore que les Beatles se droguaient non seulement avec des colles et de l'acide, mais aussi avec de l'héroïne. L'un des Beatles se vante d'avoir fait plus d'un millier de voyages à l'acide, et raconte qu'un autre des Beatles mangeait du LSD comme on mange du bonbon. Bob Larson nomme plusieurs chanteurs populaires « rock » internés ou morts d'avoir pris une dose trop forte de narcotiques. Ces faits sont connus des jeunes amateurs de « rock », qui se trouvent ainsi invités à suivre leurs idoles sur le chemin périlleux de la drogue.

Ces chanteurs « rock » recommandent même la drogue dans leurs chansons, le plus souvent d'une manière voilée, mais parfois aussi avec une franchise qui ne laisse de place à aucun doute. Traduisons ici ce qu'en dit Bob Larson dans « Trough to Victory », de janvier 1972 :

« Les narcotiques sont un populaire sujet à chansons. La plupart des chansons, toutefois, cachent le message sous des allusions vagues. Steppenwolf, par exemple, parle de « faire un tour de tapis magique », et « ne mets pas le pied sur l'herbe, Sam. »

« Dans l'album sur disque « Sticky Fingers » (Doigts collants) par les Rolling Stones, nous trouvons des chansons telles que « Sucre Brun » (sur la cocaïne), et d'autres telles que « Sœur Morphine » (« Sœur Morphine, veuillez changer en rêves mon cauchemar »), et « Fleurs Mortes » (« Je serai dans ma chambre au sous-sol, avec une seringue et une cuillère »).

Ces incitations à la drogue portent leurs fruits. Bob Larson mentionne que les estimations officielles placent à plus de 150.000 le nombre des jeunes qui sont morts d'avoir pris de la drogue dans les cinq dernières années. Pour ces mêmes années, le nombre de soldats américains morts au Vietnam n'a été que de 50.000.

CHANSONS BLASPHEMATOIRES

Les invitations à l'amour libre, et même aux perversions sexuelles contre nature, sont trop fréquentes dans le monde de la musique et du spectacle, pour que nous ayons besoin de citer des cas.

Il peut être utile, toutefois, de rappeler que nombre de chansons populaires sont des hymnes au démon. Bob Larson cite le cas des Rolling Stones qui, dans leur album sur disque « Beggar's Banquet » ont enregistré une chanson intitulée « Sympathy for the Devil » (Sympathie pour le diable), qui glorifie Satan.

Il y a aussi la musique « rock-satanique » qui sert à accompagner le sabbat nocturne des amis de Satan, où l'on célèbre de véritables messes noires avec une parodie de sacrifice humain dans la nudité complète.

Il y a le nouveau Credo chanté par des artistes : « Je crois en Dieu, en l'amour, et en le rock and roll ».

Il y a des chansons d'apparence religieuse, telles que « My Sweet Lord » (Mon doux Seigneur), qui sont des hymnes aux démons des religions païennes. C'est à tort que la revue « Je crois », de Québec, prétend voir un signe de conversion dans la diffusion de ces chansons. Bob Larson nous avertit à ce sujet dans l'article déjà cité :

« George Harrison eut un grand succès avec « My Sweet Lord », que quelques adolescents ont pris pour une profession de foi chrétienne. Sûrement pas ! Harrison est un dévot de l'hindouisme depuis des années, et l'objet de cette chanson n'est autre que Lord Krishna, une divinité hindoue. La mélodie se termine par le chant de prière hindou « Hare Krishna ».

SUPERSTAR

La revue « Je Crois », dans son même numéro de janvier 1972, et d'autres revues catholiques, nous donnent une image favorable de l'opéra-rock « Jesus Christ Superstar ». La revue « Je Crois » mentionne que la pièce « n'est pas conforme à l'Evangile », mais elle voit dans le fait de parler de Jésus-Christ au théâtre, « un signe des temps ». Pour tout dire, Superstar est pour « Je Crois » et pour d'autres revues « la réponse sociologique d'une jeunesse qui n'a pas le Christ et qui veut le trouver ».

Cette opinion est démentie par l'examen de la pièce et de ses auteurs.

Les deux auteurs, Andrew Lloyd Webber, 22 ans, (musique) et Tim Rice, 26 ans, (texte), admettent pu-

bliquement ne pratiquer ni l'un ni l'autre aucune religion chrétienne, et ne croient pas que le Christ soit Dieu.

Le professeur Frank Garlock, maître en musique et professeur de musique à l'Université Bob Jones, de Greenville, en Caroline du Sud, en a long à dire concernant les groupes de croyants qui se croient obligés d'emboîter le pas avec les tendances musicales de leur temps. Dans le communiqué du 1^{er} janvier 1972 de la Church League of America, il écrivait :

« La musique rock propose toutes sortes de thèmes « religieux » mais qui n'ont pas une once de spiritualité véritable. Tout cela semble être une pseudo-religion avec un dieu inventé de toutes pièces dans l'esprit des exécutants.

« Comme le livre « Rock Beyond Woodstock » le dit si bien, « le rock est devenu une religion... un chemin vers Dieu, un Dieu immédiat, ouvert, personnel, un Dieu modelé par la musique et par les exigences qu'on peut avoir en tête. » (...)

« Jesus Christ Superstar est une autre tentative tendant au même genre de choses, mais cette fois on présente un personnage dont le nom est « Jésus-Christ », mais qui ne ressemble en rien au Seigneur Jésus-Christ de la Bible : « Il n'est qu'un homme », répète-t-on dans la pièce, il est un pécheur qui fornique avec une putain, il est dans la confusion totale quant à sa mission sur la terre, il a peur d'affronter la croix, et on le dépose finalement dans une tombe sans la moindre allusion à une résurrection possible. Quiconque connaît tant soit peu la Bible reconnaîtra clairement que ce personnage est un Christ falsifié, et non pas Celui que les chrétiens honorent de leur amour et de leur obéissance.

« De fait, dans l'esprit et le cœur de ceux qui sont captivés par ses chansonnettes et ses mélodies habilement composées, « Jésus-Christ Superstar » détruit la foi en le Verbe de Dieu et en Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Sue Eveslage, dans The Patriotic Press de mai 1971, écrit :

« La jeunesse d'aujourd'hui est trompée. On anémie, on détruit sa foi par le music-hall rock anti-chrétien « Jesus Christ Superstar ». Superstar est une perversion de l'Écriture Sainte... Il n'y a pas de résurrection ni d'ascension dans l'opéra. Est absente aussi la promesse du Paradis au voleur crucifié à côté de lui. »

La Houston Tribune du 6 mai 1971 écrit dans le même sens :

« La simple lecture du livret de « Jesus Christ Superstar » donnera à un grand nombre de personnes qui réfléchissent, l'idée que cette pièce a été conçue avec ruse pour démolir la foi des chrétiens, bien que ses admirateurs prétendent qu'elle constitue un effort pour rendre le christianisme plus « significatif » aux yeux des jeunes. (...) L'opéra tout entier est semé d'irrégularités et de blasphèmes... Judas est représenté comme le « gros bonnet » parmi les disciples, alors qu'en fait, il fut non seulement celui qui trahit, mais il était voleur et fut l'une des figures les moins importantes parmi les Douze. (...) Marie, la Mère de Jésus, est complètement absente. (...) Cet « opéra » se termine par le spectacle de l'échec : Jésus pleure pour avoir sa mère qui, contrairement aux Écritures, n'est pas présente au pied de la Croix. »

Bob Larson, dans l'article cité plus haut, écrit simplement :

« Quand « Superstar » est exécuté sur la scène, Jésus et Marie-Madeleine se donnent des baisers et des caresses, pendant que Marie-Madeleine chante : « Dors, et je te calmerai ». Jésus lui répond d'un cri perçant : « Oh, c'est si plaisant de sentir... » Il n'y a aucune mention de la résurrection et il y a une scène où le Christ et les Apôtres sont tous enivrés de vin à la dernière Cène. Je crois que ce sont là des déformations voulues à dessein. »

UN GRAND PERIL

On pourrait continuer à souligner d'autres passages de Superstar, qui sont aussi abominables que ceux-là. Mais nous en avons déjà dit assez pour que le lecteur comprenne de quelle sorte de pièce diabolique il s'agit. Cela fait déjà trop de blasphèmes, trop d'ordures, seulement en citant de petits bouts de Superstar.

Avec ces faits en tête, on comprendra mieux l'importance de ces paroles de Bob Larson :

« Une chose est certaine. La musique rock est aujourd'hui le principal mode de communication entre les jeunes. Un sondage national nous dit que l'adolescent moyen est plus de cinq heures par jour à l'écoute de musique rock à la radio. Des études psycho-sociologiques conduites par l'Association Américaine des Educateurs Sexuels sont parvenues à la conclusion que c'est dans le message des chansons rock et dans l'image de leurs artistes préférés, que les adolescents trouvent un modèle pour un bon nombre de leurs valeurs

morales. Ils sont captivés par le « beat » (batterie) et alors leur esprit est tout ouvert au message. Certains usagers de la drogue utilisent l'acide et le rock en combinaison pour revivre des scènes passées, et d'autres peuvent s'halluciner complètement seulement avec la musique.

« Oui, la musique est aujourd'hui une influence puissante. Non seulement quelques jeunes se sont littéralement empli l'esprit de vent à force d'écouter du rock, mais avec cette musique ils influencent tout le pays. Chaque fois qu'on achète un disque c'est comme un vote. Par l'argent dépensé au niveau de la vente au détail, on aide à financer et à faire avancer le message qui est dans la chanson, même si on ne l'approuve pas. »

Nous faisons nôtre la conclusion du Professeur Garlock dans l'article cité plus haut :

« A mon avis, cela n'est au fond qu'une autre attaque du diable contre Dieu et contre Son Verbe sacré et infailible. Le diable a utilisé tous les moyens possibles en attaquant de tous les angles possibles. Il semble concentrer ses assauts sur les jeunes de la présente génération, et sur les adolescents en particulier. Il a utilisé le communisme, les drogues, l'alcool, la sexualité illicite et la musique rock comme ses armes principales. Le problème est que la musique rock est son arme la plus subtile, et par conséquent la plus dangereuse. Elle peut faire son travail sur le cœur et l'esprit de ses auditeurs sans qu'ils se rendent jamais compte qu'elle a déjà accompli ce qu'elle avait pour but avoué d'accomplir. »

Guy THIBAUD



LA COMMUNION SOLENNELLE

Après les fêtes pascales, s'ouvre la période des « Communions solennelles. »

Cette célébration est depuis quelques années sérieusement contestée ici, et aussi non moins sérieusement défendue ailleurs. Et avec des arguments qui ne sont pas sans valeur de part et d'autre.

En me réservant, s'il le faut, de revenir sur cette question, je demande formellement aujourd'hui que, nulle part, cette cérémonie ne soit supprimée, et qu'on s'en tienne partout à ce qui a été fait précédemment. — La question pourra être à nouveau étudiée ultérieurement avec celui qui me succèdera à la tête du diocèse.

Pour le moment, qu'on veuille s'en tenir aux dispositions élaborées en 1962, par de très nombreux prêtres participant à une session catéchistique. Elles restent toujours en vigueur. Et de même qu'on veuille relire, s'il le faut, les textes relatifs à la Communion Solennelle

dans le « Directoire national de Pastorale sacramentelle » promulgué il y a vingt ans et qui n'est point périmé. On y lit au n° 41 : « La conjonction avec la célébration et la réception de l'Eucharistie marque qu'il est au-dessus des forces humaines de tenir l'engagement de la Profession de Foi qui est bien autre chose qu'une simple résolution d'ordre moral et psychologique. »

Et si, ici ou là, on est tenté de faire référence pour agir différemment à des expériences réalisées ailleurs ou à des articles de revues ou à des orientations venant de Sessions ou de Secrétariats divers, qu'on veuille bien se souvenir que le soin d'orienter l'activité pastorale appartient traditionnellement dans l'Eglise « à ceux que l'Esprit-Saint a désignés pour régir l'Eglise » et non à d'autres personnes, si savantes soient-elles.

‡ C. DUPUY

Dans « Eglise d'ALBI » du 18 avril 1974.

L'ÉCHEC

DE L'ÉGLISE DE FRANCE

par le R. P. AUVRAY, o. p.

Les bilans sont là. Dans l'ensemble, l'échec est flagrant. Les séminaires sont désertés. La fréquentation des églises a diminué. Les noviciats de religieuses et de religieux se recrutent très peu.

Il faudra fermer des couvents, abandonner des centres d'œuvres charitables ou hospitalières. L'Action Catholique compte peu de membres et ses tendances à la politisation ont été dénoncées. L'enseignement libre connaît de graves difficultés. Les parents ne sont pas assurés que leurs enfants y reçoivent une solide éducation catholique. A propos du catéchisme, de partout des plaintes s'élèvent. Un cri les résume : les enfants ne savent plus rien. On pourrait continuer. Ce simple flash suffira à donner une idée de la situation.

Il est infiniment douloureux de voir des bonnes volontés et des générosités certaines s'obstiner dans des méthodes qui ont fait les preuves de leur faillite. Jusqu'où faudra-t-il aller dans la débâcle pour que le coup de barre sauveur soit donné ?

Nous sommes arrivés à un point où certains choix sont nécessaires. Seulement, il y a une peur panique de revenir en arrière. Mais il s'agit de s'entendre. C'est après des retraites stratégiques bien conduites que d'illustres généraux ont remporté d'éclatantes victoires. A leur exemple, l'Eglise de France a besoin de revenir quelque peu sur ses pas. C'est peut-être le meilleur moyen de retrouver le bon chemin et d'avancer de nouveau. Depuis un certain nombre d'années, de mille manières on a proclamé qu'il fallait aller de l'avant. Cette sorte de marche en avant n'a pas été autre chose qu'un recul. Les faits en apportent la démonstration écrasante.

La comparaison entre l'état de l'Eglise de France, il y a simplement quarante ans, et celui d'aujourd'hui, est terrible. Sur l'essentiel, la foi, les déchirantes divisions entre catholiques n'existaient pas. Le paroissien avait confiance en son curé. La liturgie était une. Un certain nombre d'écrivains et de penseurs assuraient le rayonnement des valeurs évangéliques dans tout un secteur de l'opinion. La relève du sacerdoce était assurée. Les œuvres charitables et missionnaires déployaient une activité satisfaisante. L'enseignement libre tenait bon. Certes, tout n'était pas parfait. Mais dans l'ensemble, ça marchait.

Maintenant, ça marche mal. La crise est partout. On dirait qu'un raz-de-marée a tout emporté. Tout est battu en brèche : la foi, la morale, la liturgie. C'est le règne de la confusion des idées et le désarroi dans les esprits. Le catholique du rang vérifie de plus en plus à quelle sorte de curé il a affaire. Des divisions se sont instaurées et se consolident parmi les fidèles. Pour un peu, on dirait : il y a des églises, dans l'Eglise. De dif-

férents côtés, des mouvements animés par des laïcs sont nés spontanément pour la défense de la foi catholique. La plupart de ces gens n'avaient pas été préparés à ce genre de travail. Mais ils ont senti qu'il y avait là comme une question de vie ou de mort. D'instinct, ils ont fait face au danger, de leur mieux.

On en est là. Il faut en sortir. On n'en sortira pas sans avoir d'abord établi un constat d'échec. Et quel échec ! Il est terrible et angoissant. De toutes parts, il est certain que l'on souffre de cet état. Seulement, on ne pourra redresser la situation tant que les responsables n'auront pas reconnu leurs erreurs. Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent pas. On concédera de grand cœur cette excuse. Cependant, un proverbe bien connu dit : « Errare humanum est, perseverare diabolicum. » Il ne faudrait pas que l'on tombe maintenant dans la persévérance diabolique de l'erreur.

Les sondages permettent de connaître un certain état de l'opinion, que l'on peut d'ailleurs manipuler par la présentation des questions et par l'absence de certaines autres. Mais l'Eglise de France a surtout besoin d'une opération vérité. Il peut être intéressant de savoir ce que les gens en pensent. Il est infiniment plus important d'examiner courageusement la vérité sur les causes historiques de l'effondrement du catholicisme français afin d'y apporter le remède approprié. Les responsables ont des éléments de jugement que ne possède pas l'homme de la rue.

Et même, il peut arriver que les responsables ne possèdent pas un dossier complet. Prenons un simple exemple, celui du recrutement des grands séminaires. Au début de novembre, un quotidien du matin faisait état de 151 entrées pour la première année du premier cycle et d'un recul de 27 % en octobre 1973, par rapport à 1972. Or, pour ce même mois d'octobre 1973, nous l'avons appris en allant à Ecône (cf. « Carrefour » du 1er novembre : Un séminaire en pleine prospérité), Mgr Lefebvre avait reçu 107 nouvelles demandes d'entrée. Les Français sont là-bas dans la proportion des deux tiers, au moins. Ainsi, ce sont environ 70 jeunes Français qui ont refusé les séminaires de leur patrie et qui ont préféré prendre le chemin de l'exil. Les candidats au sacerdoce ne manquent pas. Ils vont ailleurs quand ils le peuvent. Pourquoi cet échec des séminaires de France ? Voilà la vraie question à poser, et à résoudre, au lieu de conclure à la diminution inexorable des vocations et à envisager en conséquence de nouvelles orientations pastorales.

Souhaitons que cette opération vérité ait lieu dans tous les domaines. Prions pour que les décisions nécessaires soient prises. Alors, de nouveau, l'Eglise de France pourra connaître un magnifique essor.

Les trois formes de la réconciliation

1 — FORME INDIVIDUELLE

En ce domaine la réforme liturgique a connu ici des développements importants. En effet, elle envisage trois formes possibles de réconciliation. Nous y faisons brièvement allusion. Il y a d'abord la forme individuelle. Elle est toujours en usage, mais avec une exigence désormais plus accentuée touchant les dispositions personnelles et la référence à la parole de Dieu, messagère de la bonté divine, pôle de notre âme d'abord convertie puis justifiée.

C'est la forme habituelle, mais enrichie de conscience, de gravité, d'écoute et de confession, et pour ainsi dire de dégustation de l'amour divin et de la joie ineffable de se savoir ressuscité à la vie divine. Nous ne ferons jamais assez l'apologie du sacrement de la réconciliation, qui est pour nous autres pécheurs un nouveau baptême qui nous fait revivre à la vie surnaturelle.

2 — PREPARATION COLLECTIVE

La deuxième forme est celle de la préparation collective, suivie de la confession et de l'absolution individuelle. Elle réunit le double avantage de l'acte communautaire et de l'acte personnel. C'est la forme la meilleure pour notre peuple, quand elle est possible ; mais elle suppose ordinairement la présence simultanée de plusieurs ministres du sacrement : et cela n'est pas toujours facile. Mais nous souhaitons, spécialement pour les groupes homogènes : garçons, jeunes, travailleurs, malades, pèlerins, etc., qu'elle devienne plus habituelle parce qu'elle permet une préparation meilleure et un déroulement plus ordonné.

3 — FORME EXCEPTIONNELLE

Il y a enfin la troisième forme, avec réconciliation collective et absolution unique et générale. Mais cette forme a un caractère exceptionnel. Elle peut être une nécessité dans des cas spéciaux, permis par l'évêque, et elle entraîne en outre, dans la suite, l'obligation de l'accusation individuelle des péchés graves, c'est-à-dire mortels.

LES CONFESIONNAUX DOIVENT SUBSISTER

Toutes ces choses, vous les avez entendues répéter, et vous les entendrez encore. Vous entendrez aussi préciser et rectifier certaines nouvelles inexactes, répan-

dues à propos du nouveau rite du sacrement de la pénitence, comme par exemple le bruit touchant l'abolition des confessionnaux. Le confessionnal en tant que barrière de protection entre le ministre et le pénitent, pour garantir le caractère réservé de la conversation qui se déroule entre eux, doit rester. C'est Clair. On peut rappeler à ce propos ce qu'écrit Jean Guilton sur un prêtre exceptionnel, maître spirituel, penseur très fin, le Père Guillaume Pouget, lazariste, chez qui — à Paris, 85, rue de Sèvres — aimaient à se rendre toutes sortes de personnes, souvent renommées et haut placées. Elles allaient souvent dans sa chambre et finissaient souvent par se confesser, parce qu'il était aveugle (cf. Jean Guilton, **Portrait de M. Pouget**, Gallimard, 1941 ; **Dialogues avec M. Pouget**, Grasset, 1954).

LE SACREMENT DE L'HUMILITE ET DE LA JOIE

Nous aimerions à ce propos recommander deux choses, que nous considérons comme très importantes. La première recommandation s'adresse à tous : reconnaître, et au besoin rendre au sacrement de la pénitence le rôle capital qu'il joue dans la vie chrétienne. Il n'y a pas, en pratique, de rachat de la fragilité humaine, peut-on dire, et il n'y a pas de vocation vraie à l'imitation du Christ et à la perfection spirituelle, qui ne découle de l'assiduité, sévère et sage, à ce sacrement. C'est le sacrement de l'humilité et de la joie.

La seconde consigne s'adresse aux prêtres : Nous leur recommandons l'estime, la pratique, la patience et l'art pastoral, propres à ce ministère. Il ne s'agit pas de donner à leur sacerdoce une tournure **intégraliste**, comme on dit, individualiste, étrangère aux grands problèmes communautaires et sociaux ; il s'agit pour eux d'être fidèles à leur vocation de ministres de la grâce et de spécialistes de la médecine des âmes, tout autant et même plus que les psychologues et les psychanalistes modernes.

Ce sont là deux recommandations instantes, que Nous accompagnons de notre bénédiction apostolique.

(Cf. R. Guardini, **La conscience** ; Pianazzi et Triacca, **Valeur et actualité du sacrement de la pénitence**, Pas-Verlage, 1974).

PAUL VI

Audience du 3 avril 1974.

Réponse au colonel KADHAFI

La presse internationale a diffusé récemment des extraits d'un discours prononcé le 23 mars dernier, à Benghazi, par le Colonel Kadhafi, chef de l'Etat Lybien. Dans ce discours qui s'adresse à deux cents jeunes, venus de vingt-quatre pays africains et de six mouvements de libération, pour participer à une Conférence panafricaine de la jeunesse, le colonel Kadhafi a invité les Africains à se débarrasser du Christianisme, parce que cette religion a été « utilisée en Afrique Noire pour obtenir l'anéantissement de l'homme africain ». L'orateur, tout en reconnaissant que cette « religion révélée » (le Christianisme) est « digne d'admiration », dénonce « la mentalité du pape et des prêtres qui veulent exercer leur domination sur l'homme africain ».

Cette attaque du Musulman convaincu, ardent et zélé qu'est Monsieur Kadhafi, ne constitue pas, de sa part, un fait isolé. Elle s'inscrit dans la ligne d'une véritable campagne qui a des chances de s'amplifier, maintenant que le Président lybien, libéré de la plupart de ses charges administratives et politiques va se consacrer à l'action psychologique et idéologique, et penser « la stratégie de la révolution culturelle ». Il n'est pas exclu, d'ailleurs, que la propagande pro-islamique et anti-chrétienne en Lybie, s'accompagne de mesures de vexation, voire de persécution (1).

Le discours de Benghazi, en raison de l'idéologie qu'il traduit et du climat qu'il révèle, est trop grave pour que les Chrétiens africains se taisent. Pour ma part, je voudrais, sans passion, et avec le seul désir de travailler à la paix entre tous les croyants d'Afrique, présenter quelques remarques :

1 — S'il est vrai que la Lybie, comme on nous l'annonce par ailleurs, s'appête à dégager une forte somme d'argent, pour créer une Station de radio-diffusion en Afrique Noire, « la Voix de l'Islam », je n'ai rien à objecter. S'il est vrai que la Lybie, toujours sous l'impulsion du Colonel Kadhafi, aide à la formation de missionnaires musulmans pour l'Afrique Noire, c'est son droit, comme c'est le droit de l'Eglise d'annoncer l'Evangile au monde entier... Mais si la Station de radio et les missionnaires musulmans sont mobilisés pour attaquer la foi chrétienne, alors je proteste au nom de la liberté de conscience et du respect qui est dû à toute conviction religieuse. Rien, aujourd'hui, ne saurait justifier une « guerre sainte » qui s'appuierait principalement, on ne le devine que trop, sur des moyens matériels considérables.

2 — Mais venons-en à l'argument principal du Colonel Kadhafi : Il faut, dit-il en substance, se débarrasser du Christianisme, parce qu'il a lié sont sort à celui du colonialisme pour anéantir la personnalité africaine.

Je pose ici la question : Y a-t-il une communauté religieuse qui puisse se vanter de n'avoir pas, au cours de son histoire, composé avec le pouvoir ? Les communautés chrétiennes, pour leur part, seraient prêtes à reconnaître leurs faiblesses et leurs erreurs en ce domaine. Mais alors, qu'on me permette de dire, en laissant de côté toute polémique, qu'un Musulman est mal placé pour donner des leçons de libéralisme et de tolérance aux Eglises chrétiennes d'Afrique Noire. L'Histoire nous met ici en présence de faits irrécusables et que je

me dois de rappeler pour donner au dialogue Islam-Christianisme une note d'humilité bien éloignée de tout triomphalisme :

a) On dénonce « les religions qui ont anéanti la personnalité africaine ». Eh bien, parlons des Almoravides qui, au XI^e siècle, sous prétexte de guerre sainte, détruisirent l'empire animiste du Ghana, alors au sommet de sa prospérité.

Plus près de nous, au XIX^e siècle, citons la conquête égyptienne du Soudan méridional qui a détruit les sociétés autochtones et décimé les populations : le drame de cette invasion se fait encore sentir de nos jours... On pourrait encore évoquer cette région orientale du Zaïre, ravagée par les Arabes en provenance de Zanzibar et colonisée par les Musulmans.

b) Faut-il, à propos de ces deux derniers faits, rappeler la traite des esclaves africains par les Musulmans ? Cette pratique, on le sait, a commencé bien avant l'arrivée des Européens en Afrique et s'est poursuivie après qu'ils y eussent renoncé. Sait-on que, dans les dernières décades du XIX^e siècle, la traite musulmane atteignait le chiffre de 80.000 individus par an, sans parler d'autres trafics intérieurs qui tendaient littéralement à « anéantir » des régions entières de l'Afrique Noire ?

c) Quant à la compromission, — ou tout au moins la bonne entente — avec le colonialisme, je me contenterai d'évoquer ce qui s'est passé dans mon pays. L'installation des Musulmans en Basse Côte d'Ivoire, date exactement de la période coloniale. L'Islam s'y est introduit grâce au développement des villes et du commerce et en bénéficiant d'une certaine protection du pouvoir colonial. Le cas de la Côte d'Ivoire n'est pas unique ; dans d'autres territoires la diffusion de l'Islam a bénéficié de la colonisation.

3 — J'ai cru devoir rappeler ces faits, parmi d'autres, non pas, je le répète, en vue d'une querelle vaine et mesquine. C'est au contraire pour élever le débat en nous rappelant que nous devons tous, Musulmans et Chrétiens, nous montrer modestes devant l'histoire et chercher aujourd'hui avec passion les chemins de l'entente et de l'amour fraternel. Croyons-nous, oui ou non, au Dieu Unique, Père de tous, juge et justificateur des hommes ? Si oui, une nouvelle guerre de religion entre Musulmans et Chrétiens serait dramatique parce qu'elle aboutirait à notre anéantissement mutuel.

Enfin, qu'on ne s'y trompe pas : il arrive que des apôtres de « l'authenticité africaine » rejettent aussi bien l'Islam que le christianisme, comme des religions étrangères qui ont corrompu leur culture traditionnelle. Utiliser l'argument d'authenticité pour compromettre le christianisme, ne profiteait pas à l'Islam, mais fournirait au contraire des armes contre lui.

Je terminerai en citant la déclaration que le Président musulman du Soudan a communiqué à la presse le 2 avril dernier. Responsable d'un pays dont la région méridionale est peuplée d'une forte minorité de Chrétiens, le Général Gaafar Al Nimeiry a déclaré : « Je ne vois pas l'utilité de cet appel (du Colonel Kadhafi), et puis il y a des choses plus urgentes, notamment, dans le domaine religieux, la conversion des non-croyants ».

Voilà une déclaration frappée au coin de la sagesse africaine et à laquelle souscriraient volontiers les vrais fils de notre Continent.

18 avril 1974.

‡ Bernard YAGO, archevêque d'Abidjan.

(1) « On sait qu'en Lybie, à l'exception de deux ou trois lieux de culte, toutes les églises ont été fermées » (Afrique Nouvelle, n° 1293, 3-9 avril 1974, page 7).

La vérité sur le démon

Influence de l'esprit mauvais

par le Père Dominic Szymanski, o.m.c.

L'influence des mauvais esprits dans les affaires des hommes est beaucoup plus grande que la plupart ne veulent l'admettre. Bien que Dieu ait créé toutes choses pour Sa propre gloire, le « Malin » déploie tous ses immenses pouvoirs pour faire avorter le plan de Dieu, réclamant pour lui-même les créatures. Le Dieu tout-puissant n'arrête pas plus le « Malin » qu'il n'arrête une personne humaine de commettre un meurtre ou tout autre péché.

C'est en tournant le mal en bien que Dieu triomphe de la malice du diable. Par l'influence de Satan, Adam et Eve ont péché dans le paradis terrestre. Dieu n'empêcha pas leur péché, mais donna un Rédempteur qui assumant la nature humaine l'éleva au-dessus des Chœurs angéliques, si bien que les Anges adorent l'Humanité du Christ. En vérité, Dieu tourna ce grand mal en un plus grand bien. « Ubi abundavit delictum, superabundavit gratia ». (Rom. V, 20).

Les Saintes Ecritures décrivent avec clarté cette influence de l'Esprit de Ténèbres dans les débuts de l'espèce humaine. Cette même influence du mal s'introduit dans la vie de tout être humain. Dieu créa l'homme à Sa propre image, et réclame comme Siens tous ceux qui portent cette marque de la ressemblance de Dieu. En poussant l'homme au péché, le diable s'efforce de détruire dans l'âme humaine cette « ressemblance avec Dieu », y substituant ainsi sa propre ressemblance.

Dieu n'empêche pas cette activité, pas plus qu'il n'empêcha la chute d'Adam. Dieu règne sur toute âme par l'amour ; le diable cherche à régner par la haine, en détruisant la grâce, et en rendant inutile la miséricorde de Dieu. De même que Dieu ne change pas, le diable lui aussi ne change jamais ; il a toujours été et sera toujours l'ennemi de Dieu, le père du mensonge et de la tromperie, celui qui hait les âmes et par qui la mort est entrée dans le monde.

Ce n'est là rien de nouveau. Nul catholique véritable ne nie ces vérités, et pourtant peu de catholiques en tiennent compte dans leur vie pratique. En règle générale, le pécheur reconnaît le péché, admettra sa culpabilité, mais niera qu'il s'y trouve quelque influence du démon. Cette négation ne le rend pas plus averti ; au contraire, à son propre détriment, il est incapable de comprendre toute la chose. C'est comme si quelqu'un reconnaissait et traitait une maladie, tout en négligeant de considérer la cause du malaise. Dans les affaires terrestres, nous portons remède à la maladie sans négliger d'empêcher son retour. Les enfants de lumière devraient user de cette même prudence dans leur monde spirituel, et reconnaître à la fois le péché et son malin instigateur.

Quand un pécheur à l'article de la mort refuse d'être réconcilié avec Dieu, ce n'est pas saint Michel qui enduret son cœur, c'est plutôt l'ennemi de Dieu et des âmes. Chassez l'ennemi, et le pécheur endurci se tournera vers Dieu avec larmes et contrition.

UN PECHEUR ENDURCI

L'histoire qui suit en est un exemple.

Dans une ville de l'Illinois, un homme alité se mourait d'un cancer de la gorge, déclaré incurable par les médecins, qui déclaraient que la mort suivrait sans tarder. Les bonnes Sœurs de l'hôpital où il était mourant, avaient essayé en vain de le faire se confesser, lui envoyant un prêtre après l'autre pour lui parler.

Chaque prêtre était reçu de la même manière. Dès que le prêtre lui parlait de se confesser, le malade se tournait simplement vers le mur, en disant qu'il y avait d'autres malades désireux de confesser leurs péchés, mais que c'était pour le prêtre une perte de temps de lui en parler, puisqu'il ne voulait pas se confesser. L'insistance continue des prêtres et des Sœurs le mit tellement en colère qu'il quitta l'hôpital.

Il eut une autre hémorragie quelques semaines après, et la famille en toute hâte et au désespoir fit demander un prêtre, espérant contre toute espérance qu'il ne mourrait pas sans les Sacrements. Deux prêtres de la paroisse l'avaient déjà visité sans succès ; aussi, cette fois, c'est un prêtre ayant acquis quelque expérience dans un certain nombre de ces d'exorcisme, qui alla au malade. Comme d'habitude il se tourna vers le mur.

L'exorciste, debout au pied du lit, ordonna au diable : « Je te le commande, esprit mauvais, au nom de la Très Sainte Trinité, Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit, va-t-en. Je te le commande au nom de notre Seigneur Jésus Crucifié, quitte cette chambre de sorte que cette âme retourne à son Dieu et Créateur ».

Ces mots furent dits secrètement. Le malade se retourna et dit : « Je ne sais pas comment me confesser ». Le prêtre répondit : « Je vais vous aider. Je vais vous poser des questions, répondez simplement oui ou non ».

Une fois la confession commencée, le malade éclata en larmes et fit une confession très humble et contrite. Le prêtre se hâta alors de retourner à l'église pour lui rapporter le Viaticum.

Pendant ce temps, au presbytère, un débat animé se continuait parmi les autres prêtres. Les uns maintenaient que le malade était un pécheur endurci qui ne céderait jamais, même à l'article de la mort ; les autres, au contraire, soutenaient que l'exorciste, en chassant les démons, rendrait possible au malade de se confesser.

Ils firent même des paris sur les résultats... et ceux qui avaient le plus de foi empochèrent. Le lendemain matin le pauvre homme mourait.

POUVOIRS DU PRETRE

Pour restreindre l'influence de Satan, le Christ a donné aux prêtres les pouvoirs nécessaires — les pouvoirs d'exorcisme.

Mais, de nos jours, on les cache bien creux sous terre de peur qu'ils ne viennent un jour à être utilisés. Le serviteur qui enterra son talent, dans la parabole de l'Evangile, fut appelé « serviteur méchant et paresseux » par le Maître qui commanda de le jeter dans les « ténèbres extérieures, où il y aura des pleurs et des grincements de dents ».

Tout prêtre est exorciste en vertu de son ordination. Ce pouvoir doit être utilisé, et très largement, avec fermeté et autorité, car autrement l'ennemi ferait des ravages parmi les brebis, sans être dérangé même par ceux qui ont le devoir et l'obligation de veiller sur le troupeau du Christ.

Les prêtres devraient chasser les loups infernaux, non en les priant doucement de s'en aller, mais en leur commandant avec fermeté. « Je te le commande, va-t-en, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié ». Les prêtres ordonnés par l'Eglise n'ont pas seulement le pouvoir de pardonner les péchés, mais ils reçoivent d'elle le pouvoir de chasser l'assassin qui est la cause de tout péché. Le gouvernement civil tient sur pied une force de police, et l'Eglise de Dieu, de la même manière, a autorité pour précipiter dans l'abîme les puissances et les princes mêmes de l'enfer qui sont les premiers auteurs de crimes contre Dieu.

PERMISSION D'EXORCISER

L'exorcisme est un ordre qu'on donne au démon, au nom de Dieu, de s'en aller d'une personne, d'un endroit ou d'une chose.

La formule d'exorcisme, telle qu'elle est donnée dans le Rituel Romain, n'est pas réservée. Elle peut être utilisée par n'importe qui, même par un laïc. Aucune prohibition n'en interdit l'usage, et l'Eglise ne réserve pas ces belles prières exclusivement à ses ministres sacrés.

L'exorcisme peut être simple ou solennel ; privé ou public. L'exorcisme est solennel s'il est accompli pour expulser le démon lui-même ; il est simple, s'il s'agit seulement de diminuer l'influence du démon.

L'exorcisme est public, s'il est accompli par un ministre ordonné, agissant comme exorciste au nom de l'autorité de l'Eglise, en vertu des pouvoirs reçus dans la sainte Ordination. Ce pouvoir sur des personnes possédées ne peut être utilisé publiquement sans une autorisation spéciale et expresse de l'Ordinaire. Cette prohibition est clairement définie par le Canon 1151 n° 1 : « Nulle personne possédant le pouvoir d'exorciser n'a la permission de prononcer un exor-

cisme sur une personne possédée sans avoir obtenu de l'Ordinaire une permission spéciale et expresse de le faire ». Par conséquent, il faut une permission pour les exorcismes publics solennels sur des personnes possédées. Aucune permission n'est nécessaire pour un exorcisme public solennel sur les maisons, les champs, les animaux, les endroits, de même que pour tous les exorcismes simples ou privés.

L'Ordinaire qui doit accorder cette permission est l'Ordinaire dans le diocèse duquel les exorcismes doivent être pratiqués, ou l'Ordinaire du prêtre. Si le prêtre est un religieux exempt, son supérieur majeur peut accorder cette permission.

L'exorciste qui a obtenu la permission requise exerce les pouvoirs qu'il a reçus dans la sainte Ordination, et il agit au nom et de par l'autorité de l'Eglise ; par conséquent, il doit utiliser uniquement la formule prescrite dans le Rituel Romain, à l'exclusion de toutes les formules privées, si pieuses qu'elles soient. La formule prescrite par l'Eglise est suffisante par elle-même, et capable d'expulser tous les esprits de ténèbres, donc il ne faut pas que l'exorciste emploie des prières privées durant les exorcismes.

EXORCISME PRIVE

L'exorcisme est privé s'il est pratiqué, non pas au nom et par l'autorité de l'Eglise, mais au nom de la personne qui chasse le démon. Si quelque laïc bon et saint entreprenait de chasser le démon d'une personne possédée, il accomplirait par là un exorcisme privé solennel, pour lequel aucune permission de l'Ordinaire n'est requise. L'Eglise limite l'usage public du pouvoir de ses exorcistes ordonnés, elle n'empêche pas les personnes privées de faire un exorcisme. Et ce qui est permis à un laïc ne peut être refusé à un prêtre. Mais quant le prêtre exorcise comme personne privée, il ne doit pas faire usage de l'étole d'exorciste.

Bien que les exorcismes publics, accomplis de par l'autorité de l'Eglise, soient plus efficaces, il reste que le démon peut aussi être chassé de personnes possédées, par des exorcismes privés. C'est non seulement à Ses Apôtres, mais à tous ceux qui croiraient en son Nom, que le Christ a promis qu'ils chasseraient les démons. « Ces signes accompagneront ceux qui croiront : En mon nom ils chasseront des démons ; ils parleront en langues nouvelles ; ils prendront dans leurs mains des serpents ; et si d'aventure ils boivent quelque poison mortel, il ne leur fera aucun mal ; ils imposeront leurs mains sur les malades, et ils seront guéris ». (Marc XVI, 17-18).

Les exorcismes doivent être utilisés souvent, et chaque fois que le besoin s'en présente.

Quand la permission est nécessaire, elle devrait être obtenue, et les supérieurs ecclésiastiques ne sont pas libres de dire oui ou non. Si la possession est certaine, ils ont le devoir de dire oui, parce que les sacramentaux ne peuvent pas être refusés à une personne qui les demande pour un motif raisonnable. C'est un sérieux manquement au devoir et un péché inexcusable de laisser une personne au pouvoir tyrannique du diable, qui tourmente ses victimes jour et nuit. En cas de doute, les exorcismes peuvent être récités sous condition, et ces prières d'essai devraient être continuées jusqu'à l'obtention d'une certitude plus définie. Les sacrements peuvent être donnés sous condition, et une liberté plus grande encore peut être prise avec les sacramentaux.

Quand le temps ne permet pas la récitation de longues prières en bonne et due forme — comme, par exemple, durant la confession sacramentelle, quand le confesseur constate la possibilité d'une confession sacrilège ou une difficulté à confesser les péchés — alors un simple commandement en ses propres termes, et fait avec foi, sera suffisant... par exemple : « Je te le commande, esprit mauvais, au nom de Notre-Seigneur Jésus Crucifié, va-t-en ». Faites-en l'expérience et remarquez le changement qui suivra.

AMPLE USAGE DES EXORCISMES

L'Eglise fait un usage très étendu des exorcismes.

Dans la bénédiction du sel et de l'eau bénite, des exorcismes sont récités afin que ces créatures de Dieu puissent à leur tour briser le pouvoir de l'ennemi partout où elles seront répandues, et pour qu'elles puissent même mettre en fuite l'ennemi lui-même avec tous ses anges.

L'Eglise reconnaît la nécessité de chasser les démons dans les affaires courantes de notre vie quotidienne. A cette fin, nous pouvons trouver de l'eau bénite à l'entrée de toutes les églises. Cette eau est bénite tout aussi bien par des prêtres qui ont grande répugnance à admettre la nécessité de chasser les démons. L'Eglise veut que nous aspergions de l'eau bénite nos maisons et tout ce que nous utilisons, afin de briser la puissance du diable. Comment peut-on ensuite prétendre que cette puissance diabolique n'existe pas ?

Chaque fois qu'il baptise, le prêtre fait usage des exorcismes. La même chose pour la bénédiction des malades ; et quand il bénit des animaux malades.

Les prières officielles de l'Eglise reconnaissent l'existence d'une puissance diabolique produisant des tempêtes et autres perturbations ; usage des exorcismes aussi dans la bénédiction de l'or, l'encens, la myrrhe. Et même dans la bénédiction des pures et simples fleurs des champs à la fête de l'Assomption, il se trouve un élément d'exclusion des puissances diaboliques. Les bénédictions ont un double but : anéantir l'influence du diable, et consacrer l'objet à Dieu.

L'AUTEUR DU MAL

Puisque l'Eglise, dans ses prières et ses pratiques officielles, reconnaît l'influence des malins esprits dans les maladies des hommes et des animaux, dans les plantes et les fleurs, et même dans les objets inanimés, il serait bien présomptueux de soutenir l'opinion contraire. Affirmer que le Malin n'influence pas les objets matériels, est en opposition directe avec les enseignements et les pratiques de l'Eglise.

Des exorcismes, par conséquent, devraient être récités en cas de maladie, de désastre, de guerre, contre tout ce qui, en réalité, cause du mal à l'espèce humaine : sur les personnes qui refusent d'assister aux services religieux, et sur ceux qui sont habituellement en état de péché. Dans tous ces cas, on voit clairement que le Malin est à l'œuvre, et notre Sainte Mère l'Eglise offre dans ses prières un remède efficace et tout indiqué contre le mal.

Les exorcismes peuvent être récités à distance et en l'absence des personnes atteintes.

Il incombe à tout chrétien, et spécialement aux prêtres du Christ, de combattre le diable à tous les

détours. Le démon est l'auteur du mal, et il n'y a pas de mal qui ne vienne pas de lui. C'est le démon qui suggère toutes les désobéissances aux lois de Dieu ; c'est lui qui inspire l'orgueil de l'incroyance ; et c'est lui qui place la créature au-dessus de Dieu.

Il est l'auteur des tentations, et si ce n'était de la force de Dieu qui le retient, il nous tenterait plus que nous ne pouvons supporter. Dieu fixe une limite pour que la tentation ne dépasse pas nos forces, et Il nous donne le pouvoir de combattre et de surmonter toute tentation. Les tentations peuvent survenir sans le tentateur, mais il est très rare qu'elles finissent sans lui. Le rusé serpent saisira toutes les occasions d'amener notre chute. « Le diable rôde comme un lion rugissant, cherchant qui dévorer ». (Pierre V, 8-9).

Dans les prières d'exorcisme du Rituel Romain, le démon est appelé l'ennemi de la foi, l'ennemi du genre humain, l'auteur de la mort, ravisseur de la vie, source du mal, fomentateur du vice, origine de l'avarice, séducteur des hommes, traite aux nations, instigateur de l'envie, cause de la discorde, générateur de la douleur, persécuteur des innocents — lui qui tenta Notre-Seigneur et alla jusqu'à Le crucifier. Il est appelé le maître du mal, le docteur des hérétiques et l'inventeur de toute obscénité.

Puisque l'Eglise reconnaît l'influence du Malin dans tous les vices, il faut, par conséquent, brider le tentateur et le mettre en fuite chaque fois qu'apparaît le vice. On n'a jamais trouvé de figues poussant sur des ronces. Le bien vient de Dieu — le mal vient du diable. De nombreux péchés et des tas de difficultés dans les paroisses peuvent être empêchés en réduisant les activités du Malin. Il est plus facile de refréner le démon, que d'essayer de guérir les désordres qu'il cause.

IL FAUT DENONCER LE DIABLE

Les fautes d'une société ne sont un secret pour personne. Le fruit mauvais est visible pour tous, mais beaucoup ne réussissent pas à voir l'arbre sur lequel il pousse, à reconnaître le démon comme le promoteur du mal. Cet aveuglement fait le succès de l'ennemi du salut. Bien des âmes mèneraient une vie beaucoup plus saine, si le démon était reconnu comme la source du péché ; et les pécheurs ne seraient pas si fiers de leurs vices, s'ils savaient qu'ils ne font que suivre le démon, qui est une réalité indiscutable et non pas une vague énigme existant seulement dans l'imagination des hommes.

L'Eglise voit le diable dans tout mal, et elle y porte remède par un grand nombre de bénédictions et d'exorcismes ; mais certains membres du clergé, même après de longues années d'expérience, ne savent pas reconnaître l'instigateur de tout vice, et vous diront qu'ils n'ont jamais vu une personne sous l'influence du démon. Ils ont vu des pécheurs mourir sans confession, ils ont des paroissiens qui mènent une vie de péché depuis des années, mais ils maintiendront que ces pécheurs agissent en toute liberté, que c'est la leur œuvre exclusive, et que personne d'autre n'en est responsable. Ils acquitteront de tout blâme le tentateur, et ils défendront ni plus ni moins l'ennemi.

Cette attitude n'est pas en accord avec l'esprit de l'Eglise. Un tel aveuglement est vraiment regrettable. Un général qui, inspectant le champ de bataille où gisent les cadavres de ses soldats, prétendrait malgré tout que l'ennemi n'a jamais passé par là, serait vi-

te déplacé pour cause de stupidité. Le Christ a envoyé Ses prêtres conduire les âmes au Ciel, et quand ceux qui ont reçu l'onction du Christ constatent que beaucoup d'âmes sont tuées et perdues pour l'éternité, il devrait leur être facile de conclure que c'est là l'œuvre de l'ennemi de Dieu.

Faites les âmes chrétiennes voir le démon comme il l'est réellement, et sa laideur ne les attirera pas ; cachez-leur le démon, et dans leur ignorance elles le suivront. Le démon a été caché trop longtemps — non pas par l'Eglise, mais par les quelques-uns qui prétendent avoir plus de sagesse que l'Eglise. Le pouvoir du démon s'évanouit aussitôt qu'il est découvert.

POSSESSION

Outre l'influence sporadique d'être mauvais dans des personnes, telle qu'on peut la constater par les tentations et les autres choses mauvaises qui leur arrivent, le démon tente souvent d'assujettir à sa domination non seulement des hommes mais aussi des objets matériels.

Quand des personnes deviennent possédées, cette condition s'accompagne de phénomènes variés. Ces personnes sont forcées de dire ou de faire des choses tout à fait contraire à leur volonté. Elles sont harcelées et même torturées à un degré incroyable. Leur nourriture et leur sommeil sont réduits. Ces manifestations diffèrent dans chaque cas. Deux éléments constituent la possession : la présence du démon dans le corps, et la domination exercée par le démon sur le corps. Le démon n'entre pas dans l'âme ; il l'affecte indirectement à travers le corps.

SIGNES DE POSSESSION

Le Rituel Romain mentionne trois principaux signes de possession : parler en langues inconnues ou comprendre des langues inconnues utilisées par d'autres ; faire connaître des faits cachés et distants ; et faire montre d'une force physique hors de proportion avec son âge et avec la circonstance. Ces signes ne sont pas du tout exclusifs, puisque le Rituel dit : « Ces signes et d'autres semblables, quand ils se présentent en grand nombre, sont les plus sûrs indices de la possession ».

Il est tout à fait possible qu'un parfait cas de possession diabolique se présente sans aucun des signes mentionnés plus haut. Le démon n'est pas désireux de prouver sa présence en parlant des langues inconnues, ni de révéler son identité par des signes extraordinaires. Comme celle du sous-marin, sa force consiste à pouvoir rester caché tout en frappant en embuscade.

D'autre part, il est impossible pour le démon de posséder une personne sans donner quelque signe de sa présence. Si le diable est là, il agira. Il fera valoir sa domination sur le corps, par la tyrannie et la torture. Il peut réussir à cacher quelques signes de la possession, mais non pas tous.

Dans tous les cas de possession, on trouve des marques évidentes de dédoublement de la personnalité : la personne elle-même, et l'esprit qui la possé-

de. La personne corporelle se plaindra de l'intrusion de l'autre, qui viole sa liberté. Elle indiquera comment elle est forcée à agir par ce « quelque chose au-dedans d'elle » contraire à sa conviction et à sa volonté propres. Le possédé voudra manger, quelque chose l'en arrêtera ; il voudra prier, et cette autre personnalité fera obstruction. Les personnes ainsi possédées n'ont pas perdu l'esprit, elles savent exactement ce qui les fait souffrir ; elles s'aperçoivent qu'il y a en elles une autre force intelligente, qui entrave leur liberté.

Ces personnes ont besoin d'aide, et l'aide doit leur être donnée par ceux qui ont la charge des âmes. C'est pour ces derniers un devoir et une obligation de voir à ce que les victimes de possession diabolique bénéficient des sacramentaux institués par l'Eglise à cette fin. Il est cruel et injuste de les laisser sans aide.

LA POSSESSION N'EST PAS RARE

Que personne ne pense que les cas de possession sont si rares qu'il faille remonter au temps du Christ pour en trouver un. Il n'existe pas une ville, pas même une seule paroisse, qui soit exempte de cas de possession. Et ce que je dis n'est pas une affirmation en l'air, faite sans penser ni réfléchir, mais c'est une conclusion basée sur l'expérience personnelle. J'ai découvert tant de cas de possession, que même en y travaillant vingt-quatre heures par jour tous les jours de l'année, je ne pourrais pas les traiter tous.

La possession des animaux est encore plus fréquente. Les objets inanimés et les articles utilisés à des desseins de péché, peuvent être possédés. La planchette « ouija » qui est possédée donnera des réponses, mais si l'on bénit une de ces planchettes, elle ne donnera plus de réponse.

Satan établit son droit sur des endroits et des articles de péché, parce que par le péché ils lui ont été consacrés ; exactement comme des objets et des endroits sont consacrés à Dieu par les bénédictions de l'Eglise.

De là l'utilité de souvent bénir les lieux. L'Eglise conseille de bénir chaque année les maisons des fidèles. De même que l'état de grâce se perd par le péché, les objets perdent leur bénédiction quand ils sont utilisés à des fins de péché, et les endroits deviennent souillés quand des péchés y sont commis. Pour cette raison, l'Eglise reconseille les églises et les cimetières quand des crimes y ont été commis.

C'est un fait connu qu'il y avait beaucoup de cas de possession au temps de Notre Sauveur. Les Evangiles mentionnent environ trente expulsions du démon par le Christ. Les Apôtres utilisaient fréquemment leurs pouvoirs, et leurs successeurs à travers les âges ont fait de même. Nous en avons beaucoup d'exemple dans les vies de saints.

CAUSES DE POSSESSION

On demande souvent : « Quelles sont les causes de la possession ? ». Mais cette question ne peut être entièrement répondue, parce que certaines des causes sont connues et d'autres ne le sont pas.

L'impression générale — que les possessions sont causées par une vie obstinée de péché — peut être vraie ou fautive dans un cas particulier. Il est connu que des personnes pieuses et saintes ont été possédées.

Voici quelques-unes des causes de possession.

1. — *Diseurs de bonne aventure et consorts.* Les personnes qui consultent les diseurs de bonne aventure et les planchettes « ouija », ou qui demandent à des spirites de les guérir, deviennent souvent possédées. Elles cherchent des renseignements ne venant pas de Dieu, mais de sources défendues.

Par conséquent il n'y a pas à se surprendre si les démons interviennent et donnent à ces personnes plus de renseignements même qu'elles ne se souciaient d'en avoir. C'est en ces termes que Dieu se plaignait d'Ochosias, roi d'Israël : « N'y a-t-il pas un Dieu en Israël, pour que tu ailles consulter Belzébut, le dieu d'Accaron ? ».

Certaines spirites accomplissent par des prières des guérisons apparentes, mais les personnes guéries sont par la suite affligées de maladies différentes, jour et nuit. Le démon leur fait payer cher les services rendus.

2. — *Substance maléfique.* Une substance maléfique placée dans la nourriture ou la boisson, causera la possession. Le démon a ses agents qui préparent cette substance diabolique par laquelle il peut entrer dans le corps des hommes ou des animaux. De cette manière, même des victimes innocentes peuvent devenir possédées.

En bénissant alors la nourriture et la boisson, on en brisera le maléfice, la rendant inoffensive. Pour cette raison, l'Eglise bénit tous les objets pour en chasser le Malin et les dédier à la fin pour laquelle ils ont été créés. C'est seulement dans l'éternité que nous verrons les bienfaits inaperçus de chaque bénédiction.

3. — *Malédiction.* Une malédiction prononcée par une personne ayant autorité, et tout particulièrement par des parents maudissant leurs enfants, peut quelquefois causer la possession diabolique. On a découvert que certains enfants étaient possédés parce que leurs parents eux-mêmes les avaient offerts au démon avant même qu'ils soient nés.

Et dans la vie des saints, on trouve, au contraire, que certains d'entre eux avaient été offerts à Dieu avant leur naissance. Cette pratique est digne de louange et devrait être suivie par toutes les mères chrétiennes.

4. — *Invocations personnelles.* S'il arrivait jamais, quod Deus avertat, que quelqu'un se donne lui-même personnellement au démon, la possession diabolique s'ensuivrait presque certainement. Dieu est juste, même en Ses affaires avec les démons ; et de même qu'Il reconnaît le libre choix de la créature qui Le choisit pour Maître, de la même manière Il permettra aussi aux malins esprits de prendre possession de ceux qui se livrent au pouvoir de l'ennemi.

5. — *Permission de Dieu.* Pour Sa plus grande gloire et pour Son triomphe sur Ses ennemis, Dieu permet parfois au démon de prendre possession de personnes parfaitement innocentes. Ce sont Ses « Ames

Victimes », qui s'offrent à Dieu pour souffrir toutes les tortures possibles pour le salut des pécheurs.

Dans de tels cas, il ne s'agit pas de culpabilité ou de juste rétribution pour les fautes commises ; mais la possession est permise ici afin d'affaiblir les puissances infernales, et de rendre gloire à Dieu.

LE PRETRE NE DOIT PAS AVOIR PEUR

Les bons prêtres ne devraient pas avoir peur d'entreprendre un exorcisme — et par bons prêtres, je veux dire ceux qui vivent habituellement en état de grâce, il n'est pas nécessaire que l'exorciste soit un saint digne de canonisation, ni même qu'il en soit proche. Un prêtre qui peut monter à l'autel et offrir le Très Saint Sacrifice avec une conscience nette, peut aussi exorciser avec succès.

C'est là une œuvre spirituelle, et le Christ est tout prêt à nous aider quand nos forces font défaut. « Je vous ai donné pouvoir de fouler aux pieds serpents, scorpions et toute puissance de l'ennemi, qui ne pourra vous nuire en rien ». Luc X, 19.

Les exorcismes nous élèvent et nous instruisent. Un exorcisme nous rapproche davantage de Dieu, et met plus de spiritualité dans notre vie qu'un grand nombre de retraites. Un seul exorcisme nous en apprendra davantage sur le démon et ses machinations, que ne le ferait un grand nombre de livres.

LE JEUNE

Le jeûne est nécessaire. Durant mes propres exorcismes, j'observe un « jeûne noir » abstinence totale de nourriture et de liquide) durant trois jours, puis je mange normalement pour une période de trois, et je recommence ainsi durant tout l'exorcisme. L'expérience acquise par ces jeûnes me dit que le premier jour est le plus difficile, le second jour ne l'est pas autant, et puisque le jeûne se termine le troisième jour cela est supportable.

Pour ceux qui n'ont jamais fait l'expérience de s'abstenir totalement tant de nourriture que de liquide pour des périodes aussi longues, je suggérerais qu'ils jeûnent pour une période de seulement vingt-quatre heures, puis manger normalement le jour suivant, et jeûner de nouveau le troisième jour, et ainsi de suite. Sans jeûner il est impossible de chasser les démons.

COMMENT PROCEDER

Dans ce genre de cas, le prêtre prudent demandera à la personne affligée de s'agenouiller et de prier, lui disant qu'il va réciter sur elle des prières, sans mentionner qu'il s'agit d'un exorcisme.

Il récitera l'exorcisme de Léon XIII, en observant bien si quelque réaction se produit. Dès qu'une réaction se manifeste, le prêtre interrompt sa prière et dit : « Je te le commande au nom de la Très Sainte Trinité, au nom de Dieu le Père, et de Dieu le Fils, et de Dieu le Saint-Esprit, dis-moi ton nom ». Il est

même préférable de poser la question en latin, pour que la personne affligée ne s'aperçoive pas de sa condition. Voici une formule utile : « Praecipio tibi in nomine Sanctissimæ Trinitatis, in nomine Patris + et Filii + et Spiritus Sancti + dic mihi nomen tuum. Praecipiat tibi Deus Pater + Deus Filius + et Deus Spiritus Sanctus +. Dic mihi nomen tuum ».

Si aucune réaction n'est visible, récitez l'exorcisme tout entier au moins quelques fois, et ensuite posez les questions. Si l'esprit malin répond, alors demandez : « Combien y en a-t-il avec toi ? Depuis combien de temps es-tu dans cette personne, et pourquoi ? » Si le prêtre reçoit des réponses à ces questions, alors la possession ne fait plus de doute.

Une fois la possession établie comme un fait certain, la permission de l'Ordinaire ne devrait pas être difficile à obtenir, mais devrait être donnée avec joie. « Sacramenta et sacramentalia sunt propter homines, et legitime petenti denegari nequeunt ».

Les évêques sont les successeurs des Apôtres, envoyés répandre l'Evangile et établir le Royaume de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans l'âme des hommes. Mais pour ce faire, la domination du démon doit être brisée, et les âmes doivent être délivrées de son oppression. Les supérieurs ecclésiastiques devraient supplier les bons prêtres d'entreprendre ce travail intense et difficile des exorcismes — au lieu que les prêtres aient à les supplier.

Il est souvent très difficile de convaincre les autorités de l'authenticité d'un cas de possession, et d'obtenir la permission nécessaire. Tous les prêtres sont exorcistes. Ce fut l'un des premiers pouvoirs sacerdotaux conférés dans les Ordres sacrés. Si les supérieurs ecclésiastiques disaient à leurs prêtres « Vous aurez à entreprendre des cas de possession, préparez-vous-y », nous aurions moins de sceptiques et plus de piété. Cela suffirait à pousser efficacement chaque exorciste à mener une vie de sainteté. Les vigiles nocturnes recommandées par le Père Matteo, et passer une heure par jour devant le Saint-Sacrement, deviendraient une coutume universelle.

Si, après avoir récité plusieurs fois l'exorcisme, aucune réponse n'est reçue, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas possession. En certains cas, c'est seulement après dix jours d'exorcismes que le démon répondit aux questions citées plus haut. Dans des cas plus bénins, les réponses sont données presque au tout début.

L'EAU BÉNITE

L'eau bénite est bénite exprès pour chasser les démons. Celle qui est bénite le jour de l'Épiphanie est spécialement efficace parce qu'elle est bénite avec tous les exorcismes. On doit en donner au possédé à intervalles réguliers, à toutes les demi-heures ou même plus souvent.

Père Dominic Szymanski.

L'eau bénite pour tous

L'eau bénite, quand on en fait usage avec foi et confiance, est de la plus grande efficacité pour le corps et pour l'âme, et peut merveilleusement venir en aide aux âmes du purgatoire.

Chaque fois que le prêtre bénit l'eau pour en faire de l'eau bénite, il agit en qualité de représentant de l'Église, dont le Sauveur accueille toujours les prières avec complaisance, quel que soit celui pour qui l'Église lui adresse des prières.

Par conséquent, celui qui prend de l'eau bénite, et s'asperge lui-même ou asperge d'autres objets présents ou absents, peut être assuré que chaque fois la prière de l'Église montera vers le Ciel et attirera des grâces sur son corps, sur son âme, sur tous les objets touchés par l'eau bénite.

Elle met en déroute la puissance des mauvais esprits. D'où le proverbe : « Il a peur de ceci ou de cela... comme le diable de l'eau bénite ». C'est par des millions que l'on pourrait énumérer les exemples qui prouvent de quelle indicible frayeur l'eau bénite remplit le démon.

POUR CEUX QUI SONT LOIN

Mais, comment se fait-il que l'on puisse donner de l'eau bénite à des personnes éloignées et aux âmes du purgatoire, et qu'ainsi on leur vienne en aide ?

Ce que nous avons dit plus haut l'explique. Chaque fois que vous donnerez de l'eau bénite à un enfant éloigné ou à un frère, la prière de l'Église qui y est attachée mente vers le Cœur de Jésus, et l'engage à prendre sous sa protection vos parents, corps et âme.

AUX AMES DU PURGATOIRE

Il en est de même quand on jette de l'eau bénite aux pauvres âmes du purgatoire. Oh ! Qui dira tout le soulagement qu'une seule goutte d'eau bénite peut apporter aux âmes qui souffrent dans les flammes !

Le Vénérable Dominique de Jésus, conformément à un usage dans l'ordre des Carmes, avait une tête de mort sur sa table. Un jour que le Vénérable lui avait jeté de l'eau bénite cette tête se mit à parler et cria : « Encore plus, encore plus d'eau bénite ! C'est que l'eau bénite éteint les flammes de ce feu crucifiant ».

Oui, une goutte d'eau bénite est certainement souvent d'une plus grande efficacité qu'une longue prière parce que, hélas, notre prière est trop fréquemment tiède et pleine de distractions. Il en est autrement de la prière de l'Église attachée à l'eau bénite. Cette prière-là plait au divin Sauveur, à chaque instant, en tout lieu et partout, chaque fois qu'elle lui est offerte, où que ce soit, par qui que ce soit.

Voilà pourquoi les saintes âmes soupirent si fort après l'eau bénite, et si nous pouvions voir de quel tourment elles sont torturées, si nous pouvions percevoir leur instantane supplication : « Donnez-nous une goutte d'eau bénite ! », il n'est pas douteux que nous tâcherions au moins le matin et le soir, et plus souvent pendant le jour, de jeter de l'eau bénite aux âmes du purgatoire.

Combien de fois ne devez-vous pas entrer et sortir ! Que de courses dans une journée ! Serait-ce donc pour vous un grand effort que de jeter une goutte d'eau bénite

dans le purgatoire chaque fois que vous quittez la chambre ?

Quelle joie ne procureriez-vous pas aux âmes ? Quel service ne rendriez-vous pas à vous-même et aux vôtres en le faisant ! Car les âmes du purgatoire ne sont pas des ingrates ! Au moment même où vous leur rendez un service, elles lèvent leur regard vers le Ciel et prient pour leurs bienfaiteurs avec une ferveur que les plus saintes créatures de la terre ne pourront jamais atteindre. Et Dieu écoute leurs prières avec autant de plaisir que celles que lui adressent ses plus pures épouses d'ici-bas. Et il envoie, dans les plus larges mesures, ses dons et ses grâces à ceux qui leur viennent en aide.

TROIS GOUTTES D'EAU BÉNITE

Non, un chrétien ne devrait jamais quitter sa chambre sans donner trois gouttes d'eau bénite : une pour lui et les siens, afin que Dieu les garde de tous dommages de l'âme et du corps ; une deuxième pour les mourants, surtout pour les pécheurs mourants, afin que Dieu leur accorde encore, à la dernière heure, la grâce de la conversion ; et la troisième pour les âmes du purgatoire.

Oh ! Que de bénédictions et de garanties de salut, que de mérites et de grâces ne gagneriez-vous pas au cours de l'année, si vous vouliez pratiquer ce simple petit exercice de charité, sans compter que vous vous assureriez une foule d'intercesseurs dans la vie, à la mort et pour votre propre purgatoire !

MEDECINE EXCELLENTE

Si on savait que, à quelques heures de son pays, demeure un médecin qui fournit gratuitement la médecine, une médecine qui a déjà guéri un nombre infini de malades, mais qu'il faut aller chercher tous les huit jours chez ce médecin, quel empressement ne mettraient pas les gens à faire cette démarche ? Croyez-moi, une médecine excellente, c'est l'eau bénite : des milliers ont déjà été guéris en s'en servant avec foi et l'accompagnant de prières, et ont éloigné le malheur de leur maison, de leur étable et de leurs champs.

CONTRE LES TENTATIONS

Chaque jour, notre âme est exposée à des dangers de se perdre. Nous avons donc besoin de grâces et de secours. Un des moyens les plus faciles et les plus efficaces de repousser les assauts de l'ennemi, c'est l'usage pieux de l'eau bénite.

Toutes les fois que nous nous en servons, le Sauveur nous envoie secours, consolation et force pour que nous puissions faire le bien et éviter le mal.

AU FEU

Si vous entendiez sonner le tocsin et crier au feu, vraiment, vous partiriez à toutes jambes pour vous procurer au plus tôt tout ce qui peut servir à éteindre l'incendie.

Mais voilà, vous n'êtes pas assez fermement convaincus qu'au purgatoire brûle un feu d'une incroyable violence, et que des millions et des millions d'âmes sont exposées si longtemps à ce feu effroyable !

Eh bien ! presque sans peine ni effort, nous pouvons venir en aides aux âmes dans les flammes, une goutte d'eau bénite est d'une si grande efficacité, et nous serions assez paresseux pour reculer devant cet effort ?

Imprimatur : E. Touze, vic. gén.

Le latin à la messe



(dans « Semaine Religieuse d'Albi » du 23 mai 1974)

« Maintes fois le Saint Père, particulièrement soucieux d'appliquer toutes les directives de Vatican II, a exprimé le désir de voir les fidèles de tous pays connaître au moins quelques textes latins en chant grégorien. Ceci, sans revenir cependant sur les possibilités d'utiliser dans la liturgie la langue usuelle de chaque pays ou région particulièrement marquée par une psychologie, une histoire, une langue spéciale.

« A l'approche de l'Année Sainte 1975, au cours de laquelle les fidèles de différentes langues et nations se trouveront côte à côte pour célébrer ensemble le Seigneur, cet usage conservé de quelques chants latins en grégorien s'avère nécessaire. Les pèlerins de Lourdes le savent bien d'ailleurs quand ils participent à la messe solennelle de tous les pèlerinages présents, le mercredi.

« C'est pourquoi le Saint Père vient de faire éditer un petit recueil de quelques chants latins à conserver pour tous les fidèles, comme aussi dans les monastères, les maisons religieuses et les séminaires. Et dans une lettre adressée à tous les évêques, il demande de « prévoir les moyens les plus adaptés et les plus efficaces pour apprendre et faire chanter aux fidèles les chants du « Jubilate Deo » et promouvoir la conservation et l'exécution du grégorien dans les communautés mentionnées ci-dessus. »

« Déjà, il y a quelques années, j'avais attiré l'attention sur le même sujet. L'insistance récente du Saint Père me fait un devoir de répercuter son appel et de demander que partout il soit entendu. »

‡ Claude DUPUY, archevêque d'Albi.

N. B. — Le livret « Jubilate Deo » comprend les chants suivants : Kyrie XVI, Glorai VIII (dit des Anges), Credo III, Sanctus XVIII, le Pater, Agnus Dei XVIII, O Salutaris (ton solennel), Adoro te, Tantum ergo, Laudate Dominum, Parce Domine, Ubi Caritas, Veni Creator, Regina Coeli, Salve Regina, Ave Maria Stella, Magnificat, Tu es Petrus, Te Deum, plus quelques répons et acclamations brèves.

(Relisez lentement, car tous les mots de ce texte portent. La liste des chants latins est assez longue. Merci à notre Saint Père le Pape Paul VI et à notre archevêque Claude Dupuy. Il nous reste à mettre en pratique — si ce n'est déjà fait — ce que nous ordonnent le Pape et les évêques.)

EXORCISME CONTRE SATAN ET LES ANGES REVOLTES

Publié par Ordre de S. S. LEON XIII (Traduction)

**Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit,
Ainsi soit-il.**

PRIERE A SAINT MICHEL ARCHANGE (1)

Très glorieux Prince des armées célestes, saint Michel Archange, défendez-nous dans le combat, **contre les principautés et les puissances, contre les chefs de ce monde de ténèbres, contre les esprits de malice répandus dans les airs** (Eph. VI, 12). Venez en aide aux hommes **que Dieu a faits à son image et à sa ressemblance, et rachetés à si haut prix** de la tyrannie du démon (Sag. II, 23 ; Cor. VI, 20). C'est vous que la sainte Eglise vénère comme son gardien et son protecteur ; vous à qui le Seigneur a confié les âmes rachetées, pour les introduire dans la céleste félicité. Conjurez le Dieu de paix qu'Il écrase Satan sous nos pieds, afin de lui enlever tout pouvoir de retenir encore les hommes captifs et de nuire à l'Eglise. Présentez au Très-Haut nos prières, afin que, bien vite, descendent sur nous les miséricordes du Seigneur ; et saisissez vous-même l'antique serpent qui n'est autre que le diable ou Satan, pour le **précipiter enchaîné dans les abîmes, en sorte qu'il ne puisse plus jamais séduire les nations** (Apoc., XX, 2-3).

EXORCISME

Au nom de Jésus-Christ, notre Dieu et Seigneur, avec l'intercession de l'Immaculée Vierge Marie, Mère de Dieu, de saint Michel Archange, des saints Apôtres Pierre et Paul et de tous les saints (et appuyés sur l'autorité sacrée de notre ministère), nous entreprenons avec confiance de repousser les attaques et les ruses du démon.

PSAUME 67 (On le récite debout)

Que Dieu se lève et que ses ennemis soient dispersés ; et que fuient, devant Lui, ceux qui le haïssent.

Comme la fumée s'évanouit, qu'ils disparaissent ; comme la cire fond devant le feu, qu'ainsi ils périssent les pêcheurs devant la face de Dieu.

V. Voici la Croix du Seigneur, fuyez, puissances ennemies.

R. Il a vaincu, le Lion de la Tribu de Juda, le rejeton de David.

V. Que votre miséricorde, Seigneur, soit sur nous.

R. De même que nous avons espéré en vous.

Nous t'exorcisons, esprit immonde, qui que tu sois, puissance satanique, invasion de l'ennemi infernal, légion, réunion ou secte diabolique, au nom et par la vertu de Jésus-Christ †. Notre Seigneur, sois arraché et chassé de l'Eglise de Dieu, des âmes créées à l'image de Dieu et rachetées par le précieux sang du divin Agneau †. Désormais, tu n'oseras plus, perfide serpent, tromper le genre humain, persécuter l'Eglise de Dieu, ni secouer et cribbler comme le froment, les élus de Dieu †. Il te commande, le Dieu Très Haut †, auquel, dans ton grand orgueil, tu prétends encore être semblable, **Lui qui veut que tous les hommes soient sauvés et arrivent à la connaissance de la vérité** (I. Tim. II, 4). Il te commande, Dieu le Père †.

Il te commande, Dieu le Fils †. Il te commande, Dieu le Saint-Esprit †. Il te commande, le Christ, Verbe éternel de Dieu fait chair † qui pour le salut de notre race, perdue par ta jalousie, **s'est humilié et rendu obéissant jusqu'à la mort** (Phil., II, 8), qui a bâti son Eglise sur la pierre solide, et promis que les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle, voulant demeurer avec elle **tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles** (Matth. XXVIII, 20). Ils te comman-

dent, le signe sacré de la croix † et la vertu de tous les mystères de la foi chrétienne †. Elle te commande, la puissante Mère de Dieu, la Vierge Marie †, qui dès le premier instant de son Immaculée Conception, par son humilité, a écrasé ta tête trop orgueilleuse. Elle te commande, la foi des Sts Apôtres, Pierre et Paul, et des autres Apôtres †. Ils te commandent, le sang des Martyrs, et la pieuse intercession de tous les Saints et Saintes †.

Or donc, dragon maudit et toute la légion diabolique, nous t'adjurons par le Dieu † vivant, par le Dieu † vrai, par le Dieu † Saint, par le Dieu **qui a tant aimé le monde, qu'Il lui a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle** (Jean, III, 16) : cesse de tromper les humaines créatures et de leur verser le poison de la damnation éternelle ; cesse de nuire à l'Eglise, et de mettre des entraves à sa liberté. Vat-en, Satan, inventeur et maître de toute tromperie, ennemi du salut des hommes. Cède la place au Christ, en qui tu n'as rien trouvé de tes œuvres, cède la place à l'Eglise, une, sainte, catholique et apostolique, que le Christ Lui-même a acquise au prix de son sang.

Humilie-toi sous la puissante main de Dieu ; tremble et fuis à l'invocation, faite par nous, du saint et terrible nom de Jésus, que les enfers redoutent, à qui les Vertus des Cieux, les Puissances et les Dominations sont soumises, que les Chérubins et les Séraphins louent sans cesse dans leurs concerts, en disant : Saint, Saint, Saint est le Seigneur, le Dieu des armées.

V. Seigneur, exaucez ma prière.

R. Et que mon cri s'élève jusqu'à vous.

V. Le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit.

Oraison

Dieu du ciel, Dieu de la terre, Dieu des Anges, Dieu des Archanges, Dieu des Patriarches, Dieu des Prophètes, Dieu des Apôtres, Dieu des Martyrs, Dieu des Confesseurs, Dieu des Vierges, Dieu qui avez la puissance de donner la vie après la mort, le repos après le travail ; parce qu'il n'y a pas d'autre Dieu que vous et qu'il ne peut y en avoir si ce n'est vous, le Créateur de toutes les choses visibles et invisibles, dont le règne n'aura pas de fin ; avec humilité, nous supplions votre glorieuse Majesté de daigner nous délivrer puissamment et nous garder sains de tous pouvoirs, piège, mensonge et méchanceté des esprits infernaux. Par le Christ Notre-Seigneur. Ainsi soit-il.

Des embûches du démon, délivrez-nous, Seigneur.

Que vous accordiez à votre Eglise la Sécurité et la liberté pour vous servir ; nous vous en supplions, exaucez-nous.

Que Vous daigniez humilier les ennemis de la Sainte Eglise, nous vous en supplions, exaucez-nous **(On asperge d'eau bénite l'endroit où l'on se trouve.)**

Montepessulano die 23 Nov. 1934

P. CASTEL, vic. gén.

(1) Cette prière, composée pour mettre le démon en fuite, peut **préserv**er de **grands maux la famille et la société** si, en particulier, elle est récitée avec ferveur, **même par les simples fidèles**. On s'en servira spécialement dans le cas où l'on peut supposer une action du démon se manifestant : soit par la méchanceté des hommes, soit par des tentations, des maladies, des tempêtes, des calamités de toutes sortes.

Nouvelles de la grande famille

Naissances

- Nous avons appris la naissance le 1^{er} janvier à Toulouse de Thomas Boyer, fils de M. et Mme Jean Boyer, petit-fils de notre ami Noël Boyer, professeur de musique et très distingué et remarquable organiste en notre église Saint-Vincent.
(10, rue de Briançon, 31500 Toulouse)
 - Le 12 avril 1974 est née Virgine, fille de M. et Mme Botella Gilbert qui habitait autrefois le Mamelon, rue de la Tour d'Auvergne.
(Bloc 14, HLM Patureaux, appt 190, 88170 Chatenois).
 - M. et Mme Michel Alibert, Alain et Michèle Blanchard, née Alibert et Xavier sont heureux de vous annoncer la naissance de Bénédicte le 10 mars 1974.
(25, rue Schuman, 95600 Eaubonne).
 - Nous avons appris la naissance de Jean-philippe, fils de M. et Mme Gérard Légier, petit-fils de M. et Mme Marius Légier de Parmentier.
(Catalo, 82300 Caussade).
 - Naissance de Stéphane chez M. et Mme Richard Liminana, petit-fils de M. et Mme Marcel Liminana et arrière-petit-fils de M. et Mme Antoine Liminana de Sidi-Bel-Abbès (Gendarmerie).
(21, rue de Taulis, 66000 Perpignan).
 - Nous avons appris la naissance d'Alexandra chez M. Binet et Mme née Gisèle Pestourie, arrière-petite-fille de M. et Mme Emile Pestourie de Rochambeau.
(29, rue Georges-Boutin, 44400 Rezé).
 - Egalement la naissance de Sébastien chez M. Reboul et Mme née Yolaine Ramirez, petit-fils de M. et Mme Joseph Ramirez de Tabia.
(16, cité Pastourelle, 11100 Salles-d'Aude).
 - M. et Mme Pouech née Marie-Françoise Adoue, Anne-Françoise, Luc-Marie et Olivier, ont la joie de vous faire part de la naissance de Perrine, le 1^{er} février 1974.
(128, rue de Laden, 81100 Castres).
 - Naissance de Noël chez M. Ricard et Mme née Marie-Joëlle Viala, petite-fille de M. et Mme Francis Viala de Descartes.
(5, rue des Fosses, 11100 Narbonne).
 - On nous annonce la naissance d'Isabelle chez M. Henri Varet et Mme née Madeleine Rigaud de Maoussa et arrière-petite-fille de Mme veuve Carbonne-Campanon de Chanzy.
(2, rue du Pin, 64000 Pau).
 - Naissance de Guillaume chez M. et Mme Yves Gaudry, petit-fils de M. et Mme Guy Gaudry, de Descartes. (Maison Estenbach, 68140 Griebach).
 - On nous apprend la naissance de Christophe-Victor chez M. et Mme Serge Malard, petit-fils de M. et Mme Victor Malard, arrière-petit-fils de Mme Node, née Brémond. (Le Routet, bât. B, boulevard Henri-Sapia, 06000 Nice).
 - Annie Laure et Patrick Perlès (de la rue de la Tour d'Auvergne) vous annoncent la naissance de leur petite sœur Jacqueline, née le 9 mai 1974.
- (Ambassade de France au Caire, R.A.E., C/O Valise Diplomatique, Quai d'Orsay, 75007 Paris).
 - Candice est heureux d'annoncer la naissance de son petit frère Arnaud, né le 7 février 1974 chez M. et Mme Duchemin-Vidal Daniel.
(21, rue de la Tuilerie, 68390 Sausheim).
 - Michèle, Carole et Noël annoncent la naissance de leur frère Cyrille le 11 mars 1974 au foyer de M. Cambon René (rue Joliot-Curie) et de Mme née Rodriguez Josette (de la rue Duguesclin à Bel-Abbès).
(Gendarmerie, 42210 Montrond-les-Bains).
 - M. Préaux Alain et Mme née Navarro de Mercier Lacombe ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fille Nathalie le 7 août 1974.
 - M. et Mme Marcel Serra-Fromentin de Mercier Lacombe sont les heureux grands-parents depuis le 30 avril 1974 d'un epetite Séverine chez leur fille Hélène, mariée avec Jean-Luc Bernard.
(Dorat, 63300 Thiers).
 - Notre ami Mazzella, qui faisait parti de la chorale de N.-D. de Fatima au Mamelon nous annonce : « Notre grande fille Violette le Véo nous a fait la joie de mettre au monde le 23 mars 1974, un joli petit garçon prénommé Fabrice qui fait le bonheur des parents et des grands-parents. Il a été baptisé le 11 août 1974.
(Mazzella Raymond, B.P. 1643, Bamako, République du Mali — Le Véo-Mazzella Violette, 5, allée de Bourgne, cité la Garenne, 33600 Pessac).
 - Hilaire et Agnès ont la joie de vous annoncer la naissance de leur petite sœur qui recevra au baptême le nom de Geneviève. Elle est née le 30 avril 1974, chez M. Claude Marchadier et Mme née Fave.
(L'Osmie, boulevard de la Martille, 83000 Toulon).
 - Nous apprenons la naissance de Pierre-Marie chez M. Jean-Louis Gandoin et Mme née Catherine Florence, petit-fils de M. et Mme Roger Gandoin.
(Parents : 6, rue Alfred-Mortier, 06000 Nice — Grands-parents : Folelli Penta di Casinca 20.213).
 - Naissance de Jean-Paul chez M. J.-Franck Martinengo et Mme Bernadette Salvador, petit-fils de M. et Mme E. Salvador de Descartes.
(1240 CN Margarita - Italie).
 - Naissance de Séverine chez M. et Mme Henri Ramirez petite-fille de M. et Mme Henri Ramirez de Descartes.
(La Pitorie, 44830 Bouaye).
 - On nous annonce la naissance de Philippe chez M. et Mme Jean-Pierre Pérez, petit-fils de Mme Pérez-Grondonna de Bel-Abbès.
(135, rue de France, 06000 Nice).
 - M. et Mme Yves Batty sont heureux de vous faire part de la naissance de leur fils Nicolas, né le 19-8-1974.
- Nos vœux de longue vie à ces enfants et félicitations aux parents !**

Mariages

- M. et Mme Victor Marmus ont le plaisir de vous faire part du mariage de leur fils Pierre avec Annie Tatouat à Saint-Lieux les Lavour, le 24 juin 1974.
(31, rue Beaudrimont, 31400 Toulouse).
- Mme Drulang Gisèle de Bel-Abbès fait part du mariage de sa fille Marie Hélène Terrier avec Jean-Louis Aimé, le 2 mars 1974.
(Cité Beau Rivage, 34190 Gauges).
- Les grands-parents et parents de Jean-Pierre Gailing vous font part du mariage de leur fils et petit-fils avec Dominique Dubois, le 27 juillet 1974 à Beaumont-de-Lomagne.
(Roujos, 82500 Beaumont-de-Lomagne).
- Béatrice Debié et Christian Canavera se sont donné le sacrement de mariage le 27 juillet 1974 à Isle.
(M. Georges Debié, 40, avenue de Limoges, 87170 Isle).
- Mme Jean-Baptiste Ball et Mme Louis Cutullic, Mme Joseph Maestre et Mme Robert Macabiau vous font part du mariage de leurs enfants Marie Cutullic et Philippe Macabiau.
(Mme Cutullic, Parc des Tourettes D. 2, 64100 Bayonne — Mme Macabiau, 9, avenue François-Faurie, 64100 Bayonne).
- Le colonel Philippe Blachon et Mme, Mme Jacobsen, M. et Mme Yves Blachon ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur petite-fille et fille Bernadette avec M. Bernard Calvez, le 13 juillet 1974 à Saint-Eulalie de Bordeaux.
(Le Surcouf, 7, rue de Norvège, 17000 La Rochelle).
- M. et Mme Joseph Belzunce-Macia sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille Anne-Christine avec Christian Pellegrino, le 24 août 1974 à Saint-Charles de Rocheville.
(Les Hauts de l'Aubarède, Pavillon 27, 06110 Le Cannet-Rocheville).
- Mme Rivas nous apprend les fiançailles de son fils Pierre avec Mlle Elisabeth Régner.
(Le Mail des Abbés, bâtiment B 2, rue de Lunaret, 34000 Montpellier).
- M. et Mme Gabriel Durand du Télagh, Mme Louise Roeder de Zégla, M. et Mme Gilbert Durand font part du mariage de leur petite-fille et fille Colette avec le docteur Gérard Bernollin.
(5, rue du Moulin-Bayard 31000 Toulouse).
- Mme Marcel Dhyser M. et Mme Adrien Fauchez de Parmentier font part du mariage de leur petite-fille et fille Elisabeth avec Sauveur Ximénès.
(Chemin de la Gaffe 84420 Piolenc).
- M. Léon Armand M. et Mme Germain Santa de Bouhanifia et Mercier-Lacombe font part du mariage de leur petit-fils et fils Gilbert avec Christine Carrat.
(24, rue des Bergers 38000 Grenoble).
- M. et Mme Louis Mas des Lauriers Roses font part du mariage de leur fille Anne-Marie avec Gérard Baral.
(47110 Le Temple-sur-Lot).
- Mlle Anne-Marie Duchemin, fille de Marcel et de Suzanne Duchemin a épousé Mazotte Jean-Claude du Télagh le 7 juillet 1973.
(Résidence l'Ensolleillée, bloc 23, 66000 Perpignan).
- M. et Mme Duchemin de Bel-Abbès ont l'honneur de vous faire part des mariages de leurs enfants :
Daniel a épousé Danielle Vidal le 23 août 1969 à Saint-Laurent de Sancheim ;
Pierre a épousé Danielle Guntz, le 7 octobre 1972 à Saint-Fridolin-Mulhouse.

Anne-Marie (voir ci-dessus).

(Résidence l'Ensolleillée, bloc 23, 66000 Perpignan).

- Mme et M. Aimé Lamassoure de Bel-Abbès font part du mariage de leur fille Annie avec Jacques Barret.
(Les Coteaux de Diane, 20270 Aléri).
- Mme et M. Virgile Hernando sont heureux de vous faire part du mariage de leur fille Michèle avec M. Bernard Sperandio à Agen le 12 octobre 1974.
(5, avenue Maréchal d'Estrades, 47000 Agen).

Nos meilleurs vœux de bonheur !

Nos deuils

Nous avons appris le départ pour la Maison du Père de :

- Mme veuve Georges Lherminé, à l'âge de 92 ans, autrefois Bel-Abbès.
(14 bis, rue du Pont-Chabrol, 69290 Craponne).
- Mlle Andrée Aymes, à l'âge de 64 ans, autrefois boulevard Danton.
(33580 Saint-Vivien de Monségur).
- Mme François Péréa, née Isabelle Martinez, à l'âge de 55 ans, autrefois à Descartes.
(La Mascotte, 91780 Châlo Saint Mars).
- M. Louis Maillé, à l'âge de 72 ans, de Bel-Abbès.
- Mme A. Botella, née Andrée Renger, de Bel-Abbès, à l'âge de 52 ans.
(10, rue Boulay, 75017 Paris).
- M. Joseph Domingo, à l'âge de 51 ans, de Bel-Abbès.
(Avenue du Loup, bâtiment Anayette, 64000 Pau).
- M. Paul Chanfreau, à l'âge de 44 ans, de Bel-Abbès.
(44, avenue Enseigne-Albertini, 34500 Béziers).
- Mme Ange Codaccioni, née Nénnette Moyenin, de Descartes.
(6, rue Octave-Teissier, Rodhainac, 83000 Toulon).
- Mme Roger Lussot née Alice Zabalette à l'âge de 66 ans, de Bel-Abbès.
(La Beaucaire, bâtiment 33, 83000 Toulon).
- Mme Bougarel, née Eglantine Espérandieu, de Parmentier, âgée de 77 ans.
(30820 Caveirac).
- âgée de 89 ans, de Bel-Abbès, Tabia, Lamtar chez ses enfants M. et Mme Perry.
(Place de l'Eglise, 42670 Belmont).
- Mlle Marie Canovas, de Bel-Abbès, chez sa nièce Mme Gomes-Zaragossi.
(66300 Banyuls-dels-Asprès).
- Mlle Joséphine Favier, de Bel-Abbès.
(4, rue Victor-Hugo, 17100 Saintes).
- M. Jacques Prieto, à l'âge de 81 ans, retraité S.N. C.F., de Bel-Abbès.
(30000 Nîmes).
- Mme veuve Bouchet, née Clémence Coulangeon, à l'âge de 82 ans, de Descartes.
(13, rue Faidherbe, 34500 Béziers).
- Le docteur Gaston Munéra, à l'âge de 70 ans, de Bel-Abbès.
(15, rue Girard, 34000 Montpellier).
- M. José Lopez, retraité C.F.A., de Bel-Abbès, autrefois avenue de la Fontaine.
(Immeuble les Cerises, 83340 Le Luc).
- M. Eugène Baron, à l'âge de 81 ans, le 15 septembre 1974
(41, rue de l'Observateur, 83000 Draguignan).

- M. René Zucconi, âgé de 49 ans, de Mercier-Lacombe. (6, avenue Emile-Sari 20200 Bastia).
- M. Edmond Elsen, de Descartes, âgé de 55 ans. (Les Plantiers, bâtiment E, 04100 Manosque).
- Mme Léonard Estrade, de Rochambeau, à l'âge de 80 ans. (32250 Fourcès).
- Mme veuve Vincent Algudo, née Louise Fernandez, de Bel-Abbès, âgée de 87 ans. (28, rue de Selves, 19100 Brive).
- Mme Ernest Chapuis, née Marie Castel, de Bel-Abbès, âgée de 87 ans. (83100 Toulon).
- M. Louis Cano, dit « Petit Louis », à l'âge de 73 ans, retraité des C.F.A. de Bel-Abbès, faubourg Thiers. (Cave coopérative, 33770 Gigean).
- M. Marcel Avanzini, âgé de 79 ans, de Bel-Abbès. (Chemin Saint-Nicolas, Parc Alsace-Lorraine, 06400 Cannes).
- Mme Gilbert Grailhe, de Bel-Abbès, et Les Trembles, a perdu son mari subitement d'une crise cardiaque, le 29 mai 1973. (Villa Antinéa, 53, chemin des Centurions, 34170 Castelnau-le-Lez).
- Mme Giry nous annonce le décès de son père M. Joseph Bouisset, de Tassin, à l'âge de 88 ans, le 12 décembre 1973, à Brassac, Tarn. (Miolles, 81250 Alban).
- Mlle Emma Senès, à l'âge de 65 ans, à Aix-en-Provence, autrefois 49, rue Jean-Macé, faubourg Thiers. leur de vous faire part du décès, dans sa 85^e année, à Montpellier, de Mme François Buet, née Françoise Ascensi, le 2 août 1974. (La Makerra, 3, rue Maurice-Ravel, 34000 Montpellier).
- Sur la même lettre Mme Colette Mérat-Pérez nous annonce le décès de ces cousines à Alicante : Mme Joseph Pérez, née Marie Fernandez, et Mme Ange Giménez, sa fille, née Gaby Pérez, de Boulet. Merci de ces précisions demandées dans notre dernière « Khémia ». Mme Pérez avait 81 ans et Mme Giménez 44 ans.
- Mme veuve Adèle Florès, née Vargas, de Bel-Abbès, décédée à Marseille le 6 juin 1974.
- Mme Espinosa nous annonce le décès de son beau-frère Joseph Domingo, ancien joueur du S.C.B.A., le 31 mai 1974, à l'âge de 50 ans, à Pau, avenue du Loup (voir plus haut).
- Mme Capel nous annonce le décès de son père M. Talens Emilio, ancien charcutier du faubourg Thiers, le 4 janvier 1973. (28, rue du Vivier, 85100 Château-d'Olonne).
- Mme Munoz, née Marie Gil, nous annonce le décès de son mari, le 8 février 1974, à l'âge de 64 ans. Ancien élève de Sonis, il habitait 90, avenue Kléber et ensuite à la cité du Maconnais, numéro 22. Elle annonce aussi la très grave maladie de son oncle, M. Gil Antoine, hospitalisé à Gaillac, Tarn. (42, rue Pissaro, 87100 Limoges).
- Les familles Gil, Michel, Navarro, Mendès Molina, Dabones, ont la douleur de vous annoncer le décès de Antoine Gil, à l'âge de 84 ans, le 23 août 1974. (Voir ci-dessus).
- Mlle Marie Canovas, 83 ans, de Bel-Abbès, chez sa nièce Mme Louis Gomès, née Marie-Thérèse Zaragossi. (Place des Acacias, Banyuls-dels-Asprès, 66300 Thuir).
- M. Salvador Sanchez, de Mercier-Lacombe, à Marseille.
- M. Picard Charles, 74 ans, de Mercier-Lacombe, à Saint-Orens. (Mauvezin, Gers).
- M. Duclos, le 10 mai 1974 à Albi Saint-Joseph.
- Les familles Perry, Cambon, Carisio, Gaston, Léa, Reis ont la douleur de vous faire part du décès de Mme veuve Charles Reis, veuve Fernand Perry, née Daygues, le 14 mai 1974. (Voir plus haut).
- M. André Fernandez et Mme née Almira Eloïne de Bel-Abbès, font part du décès de leur sœur et belle-sœur Luisette Fernandez, veuve Algudo Vincent d'Arzew, âgée de 70 ans. Inhumée provisoirement à Brives le 31 mars 1974 en attendant le transfert à Carcassonne. (21, square Gambetta, 11000 Carcassonne).
- A Bel-Abbès est décédé, dans le courant du mois de mai 1974, M. Joseph Léonis, âgé de 89 ans.
- De la part de M. Bérégus Ernest, nous apprenons le décès de Mme veuve Egéa qui habitait rue de la Marine, au Mammelon, le 8 mars 1974. (41, cité Rouvière, 34400 Lunel).
- Les familles Favier, Schwal, Gatteau vous font part du décès de leur sœur Joséphine Favier, décédée à Saintes, le 23 avril 1974. (Voir plus haut).
- Nous avons appris le décès survenu à Tarbes, à l'âge de 85 ans, de Mme veuve Charles Jund, née Antoinette Martinez, de Bel-Abbès. (81, Grand-Rue, 25400 Audincourt).
- Mme Aguerra Isabelle nous annonce le décès de son mari, le 2 juillet 1974, à Voiron. Il travaillait autrefois à l'hôpital de Bel-Abbès, puis à celui de Voiron. Il avait 52 ans. (7, rue des Quatre-Chemins, 38500 Voiron).
- Mme veuve François, de Détrie, maman de Mme Streiff, est décédée le 28 août 1974, âgée de 88 ans, à Dieupentale (82).
- M. Léopold Carton est décédé le 5-4-74 à Vacquiers (31) à l'âge de 55 ans.

Seigneur, donnez-leur le repos éternel !

Noces d'or

- La famille Soual fêtera les noces d'or de M. et Mme Paul Soual l'année prochaine, des nouvelles douloureuses ayant reporté ces fêtes. Cette famille habitait la rue Sarcey à Bel-Abbès. Le père était professeur. (9, rue Veillon 06100 Nice).
- M. Marcel Arberet et Mme née Juliette Luneau ont célébré leurs noces d'or en l'église Sainte-Hélène de Nice. (7, avenue de Frémont Le Nelson, 06100 Nice).
- M. Pierre Ducasse et Mme née Colette Gagès de Boukanéfis ont célébré leurs noces d'or dans l'intimité familiale. (29, rue de la Cloche-d'Or, 66000 Perpignan).
- M. Maurice Plat, ex-notaire à Bel-Abbès, et Mme née Lucienne Amat, ont célébré leurs noces d'or dans l'intimité familiale. (29, rue de Gascogne, 66000 Perpignan).
- M. Paul Mercadier et Mme née Fernande Montfollet ont célébré leurs noces d'or dans l'intimité. (Lou Capoulié, 4, avenue J.-Fallieu, 13400 Aubagne).

Nouvelles diverses

- Le docteur J.-P. Bru de Bel-Abbès s'est associé avec le docteur Ferrière.
(15, rue Castillet, 66000 Perpignan).
- Mme Marie-Pierre Léger-Briand a obtenu son certificat d'aptitude à la promotion d'avocat et est admise au barreau de Paris. Elle et la jeune fille de M. et Mme Félix Léger de Sidi-Daho de Parmentier.
(55, rue Lacordaire, 75015 Paris).
- Beaucoup d'entre vous seront heureux d'avoir des nouvelles de la Mère Hélène, la très estimée et active supérieure de la rue Chabrière. Après son départ de Bel-Abbès elle est restée 14 ans à Oran jusqu'en 1969 à la rue Rognon, où M. l'abbé Delmas aimait aller se reposer et goûter à la paix monastique, face à la mer et au port...
En 1969 elle était appelée à la tête de la communauté de Valence, durant deux ans, puis elle a circulé dans diverses maisons de France. Depuis décembre 1973 elle est à Rome, elle a célébré ses noces d'or de vie religieuse en 1971. Je pense que beaucoup auront à cœur de lui écrire pour lui témoigner leur amitié et leur reconnaissance pour tout ce qu'elle a fait pour Bel-Abbès. Qui ne se souvient de la rue Chabrière et de son accueil souriant...
(Mère Hélène de la Trinité, 17. A. Via Fratelli Bandera, 00152 Roma. Italia).
- M. Pérez Albert, autrefois épicier, rue de la Marine, donne de ses nouvelles aux amis. Ensuite il a tenu le bar, route de Mascara. Il a tenu ensuite un bar-tabac à Reims, pendant neuf ans. En 1963, il était l'heureux papa d'une petite Elisabeth qui fait la joie de tous. Les voilà repliés à Cabestany, à 3 km de Perpignan pour raison de santé, où ils ont pu faire construire une maison. Son fils Francis a trois enfants, Nicolas, Pierre-Yves et Micaëla. Jean-Claude est papa d'un petit Christophe et habite Reims. Marie-Thérèse a deux filles : Murielle et Agnès. Daniëlle, elle, a deux garçons : Philippe et Stéphanne. Tout marche bien et tous sont en bonne santé.

Recherches

- Mme Picazo Renée, née Navarro Marinette, recherche Marinette Segarra qui habitait uen ferme de la Sénia. Mariée avec M. Garcia, ce dernier travaillait chez Féménia à Delmonte puis ou Front de Mer à Oran.
(3, rue Paul-Langevin, villa Patricia, 69330 Meyzieu).
- Mme Arquet Marie-Fernande, née Aveline, recherche la famille Marie-Paule Pasini ainsi que la famille Anne-Marie Sabucco, habitant 54, avenue Kléber à Bel-Abbès.
(6, rue Sébastien-de-Bouard, 17100 Saintes).
- M. Fauveau François et M. Fauveau Marcel recherchent leur nièce Mme Arlandis Robert née Ernestine Fauveau. Elle habitait avant les événements à Alger 37 rue Millet-Hamma.
(François : Château de la Dime 69270 Cailloux-sur-Fontaines — Marcel : Place de l'Eglise 69270 Fontaines-Saint-Martin).
- Mme Munoz Marie née Gil recherche Mme Faradji Albert née Bensoussan Estelle institutrice. Elle habitait cité Montplaisir rue de Savoie à Bel-Abbès. Elle recherche aussi la famille Alonzo Pierre Mme Alonzo étant jeune fille habitait également la cité Montplaisir.
(42 rue Pissaro 87100 Limoges).
- La fille Martinez dite « Françoise » du Mamelon voudrait avoir des nouvelles de ses parents et amis dispersés dans toute la France.

(Mme Adrien Martin, cité J.-J.-Rousseau 14616, 14-16, rue Eugène-Macé, 93190 Livry-Gargan).

- Mme veuve Ivanéz Ascension recherche ses neveux MM. Jean et Antoine Munoz qui habitait à Maraval. Leur père était décédé à la guerre de 14-18. Ecrire chez sa fille.
(M. Willy Harig-Ivanéz, rue de la Résistance, 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot).
- La famille Fauveau recherche leur nièce Mme Arlandis Robert, née Fauveau. Le mari travaillait aux chemins d'ifer algériens. Elle recherche également la maman de cette nièce Mme Ascension née Véga qui habitait aussi Alger, H.L.M. du Champ de Manœuvre, 1^{er} groupe, bâtiment 1.
(Voir plus haut).
- Mme veuve Robert Ceccaldi, née Yvonne Lozano (avenue Loubet) recherche son père adoptif, M. Pierre Garcia (prothésiste dentaire) et Mlle Paulette Garcia (professeur d'espagnol), tous deux de Bel-Abbès.
(48, avenue A.-Camus, 66000 Perpignan).
- Mme Bérenguer, née Irène Belmonte, de Prudon, recherche la famille du regretté Maître Pierre Giudicelli, d'Oran, avenue Loubet.
(Saleilles, 66330 Cabestany).
- M. Félix Esclapès et sa belle-sœur, Mme veuve Garcia, recherchent M. Barbu, ex-agent de police à Sidi-Bel-Abbès.
(Roquevidal, 81500 Lavaur).
- M. José Hernandez recherche son cousin Jean Sanchez du bureau des Anciens Combattants d'Oran.
(H.L.M. Penvillers, bâtiment 3, 29000 Quimper).
- M. Aimé Lamasourre recherche son cousin M. Charles Bonnet, ex-mécanicien à Bel-Abbès, au Maconnais.
(Les Coteaux-de-Diane, 20270 Aléria).

N.B. — Nous nous excusons et du retard apporté à vous envoyer la « Khémia » et de n'avoir pas continué notre étude sur la Révolution culturelle dans l'Eglise. Ce sera pour le prochain numéro.

Quand vous donnez de vos nouvelles, situez-vous le plus possible afin que vos amis de la « Khémia » puissent mieux vous reconnaître, en particulier par votre ancienne adresse.

N'oubliez pas de nous communiquer votre nouvelle adresse par une simple carte postale. Signalez les erreurs d'adresses ou envoyez-nous celles que nous recherchons. Merci.

Retours

- M. Bouilloux, 75019 Paris.
- M. Botella Antoine, 86000 Poitiers.
- M. Verdu André, 31300 Toulouse.
- M. Satgé Clément, 84200 Carpentras.
- M. Ruiz Robert, 81370 Saint-Sulpice la Pointe.
- M. Praça Dominique, 45300 Pithiviers.
- Péreira de Silva-Olaya, 81100 Castres.
- M. Pastor Antoine, 85580 Saint-Michel de l'Herm.
- Mme Canovas, 65000 Tarbes.
- Mlle Maria Mora-Sol, Madrid.
- M. Marcy Pierre, 31200 Toulouse.
- M. Loubaresse E., 06000 Nice.
- M. Limorté Aimé, 13013 Marseille.
- M. Lebrau-Lopez, 66000 Perpignan.
- M. Kunzer Jean-Pierre, 67130 Shirmeck.
- M. Kieffer Georges, 34000 Montpellier.
- M. Hausberg, 30150 Roquemaure.

Sidi-Bel-Abbès chez nous (suite)

Quand nous pensons à notre Bel-Abbès perdu, combien de « manques » — pour parler l'affreux jargon des psychologues dans le vent — chacun de nous ressent en lui ! Manque du ciel bleu comme de l'odeur de l'anis ; manque des cent et une khémias (non imprimées) et du goût de trois sardines « véritables » rôties sur le kanoun ; eh oui ! nous autres, nous n'avons pas attendu le barbecue de Marie-Chantal... Manque d'une soirée dans la forêt d'Oued-Imbert, ou d'une journée de mouna dans celle de Bossuet... Des manques par dizaines... Mais ce sont les manques de l'esprit qui, souvent, sont les plus pénibles à supporter.

Ainsi, lorsque écoutant à la radio ou à la télévision un excellent concert, le souvenir des « Cinq à Sept » des **Semaines Musicales de France** à Bel-Abbès m'opprime à en souffrir.

C'est Mme Paul Bentayou qui, vers 1950, avait créé et installé à Bel-Abbès la délégation des J.M.F... Et dès les premières tournées de 1951, ce fut un succès absolu : pas une place de libre dans notre beau théâtre ; et cela débordait sur les chaises, les tabourets, les pliants, partout où ils pouvaient s'encastrent.

Et pendant toute la durée des séances, les écoliers, les lycéens de tous âges et les adultes respectaient également un silence fervent (religieux, écrivait-on à l'époque où ce mot de religieux avait encore son sens fort, disparu dans les « célébrations eucharistiques » 1974 tombant dans la foire du dialogue vernaculaire).

Et dans ce silence fervent et religieux, Bel-Abbès savait écouter la musique.

Parmi les conférenciers-présentateurs, Jacques Feschotte empoignait dès les premiers mots l'assistance : ce causeur athlétique était à la fois doux et érudit.

Je vois et j'entends également Jean-Jacques Brothier et ses commentaires clairs, précis...

Je feuillette le dossier des comptes-rendus que je donnais régulièrement au « Progrès » de MM. Murcia, père et fils (il faudrait trois « s » au mot fils !). Ces papiers-là, je les signalais Robert Domérat... Chers lecteurs de la « **Khémia** », à « **Bel-Abbès-Journal** » et au « **Progrès** », il y avait bien une demi-douzaine de signatures qui sortaient d'une même pointe Bic ! C'est comme cela qu'on étoffe la rédaction littéraire d'un hebdomadaire à vocation d'annonces notariales ! !

De ce dossier, j'extrais le souvenir de deux brillantes matinées J.M.F. consacrées à l'Espagne.

Vivre à Bel-Abbès n'était pas, a priori suffisant pour se délivrer à soi-même un authentique diplôme d'hispanisant : la langue que nous entendions sur nos trottoirs et dans nos faubourgs n'était pas celle de Cervantès ou de Miguel de Unamuno ; et les chansons et les airs relevaient d'un Mexique coranisé. C'est la grande loi du peuple qui s'adapte qui broie, qui malaxe ; ainsi, c'était l'Oranie et non l'Espagne.

A la sortie de la première de ces séances J.M.F., c'est d'un voyage à travers l'Espagne que nous revenions ; à travers les Espagnes plutôt qui, en deux siècles, du XVIII^e à nos jours, ont, par leur génie musical, assimilé — digéré pourrait-on écrire — le folklore populaire.

Le maestro Rafael Arroyo était au piano et Jean-Jacques Brothier à la présentation.

Un véritable « critérium » du piano espagnol ; musique qui a pris racine dans le profond creuset de l'instinct ; de tous temps Pedro et Carmen ont dansé, chanté ; dans le narthex obscur, ils ont écouté l'orgue, puis, sous le soleil andalou, ils ont suivi les appels de la guitare, fille du luth arabe et de la vivela.

Le piano espagnol n'oubliera jamais ses origines ; au XVIII^e siècle les clavecinistes ne renient pas les vivelistes et les guitaristes, mais ils subissent l'influence italienne ; ils luttent pour s'en dégager : et ils créent le zapateado, la vive jota et la lente et sournoise habenera.

Epoque de Mateo Albeniz, de R. Anglès et de son Aria, de S. Galles, de Soler...

Ce soir-là Rafael Aroyo fut à Bel-Abbès digne de sa réputation mondiale... Tour à tour vif, sec, solennel, saccadé, il semblait, à la manière de Sainte Thérèse d'Avila, épouser mystiquement un idéal : pour celui-ci, cet idéal était la musique, un piano, un clavier, des doigts sous lesquels naît l'intelligence des sons.

Puis ce fut Debussy, qui n'alla jamais « tra los montes », si on excepte un après-midi tauromachique à Saint-Sébastien ! Mais, de Debussy, Manuel de Falla affirma, un soir, qu'il était plus espagnol que lui. La Granade de Debussy est bien la vraie Granade...

Ensuite, lorsque le maestro joua l'Alborada del Griacioso de Ravel, nous étions bien toujours en Espagne.

Enfin vint le moment des grands modernes espagnols : Granados, Isaac Albeniz, Manuel de Falla. Et Jean-Jacques Brothier souligna que ces trois maîtres espagnols, subirent assez souvent l'influence, le charme et l'incantation de Paris « mère des arts ».

Et Rafael Aroyo interpréta la Danse du Feu symbole de toute l'Ibérie.

De ce « Cinq à Sept » ce soir-là tous les auditeurs sortirent du théâtre comme s'ils descendaient d'un « charriot d'or » qui les ramenait du pays des Infantes.

Ce fut Jacques Feschotte qui présenta la séance consacrée à la guitare classique et à la danse espagnole.

Dès le hall du théâtre, nous étions plongés dans l'atmosphère : l'artiste-peintre légionnaire Bel-Abbésien Lorenzo Estrada exposait une évocation de la Danse du Feu, pleine de magnificence, de puissance et aussi de magie.

Les artistes, ce soir, étaient Idra Pressi, symphonie blanche et noire, attentive au moindre souffle de la guitare ; puis Térésina et José Carasso : une multiplicité « té-résinienne » voguant à travers toute une péninsule pendant qu'un discret et intense talent faisait vibrer le piano.

Lorsque, dansant « Cadix » d'Albeniz, Térésina entra en scène, toute rose en sa parure jaune et ivoire, et lorsque son art se déroula de l'éventail au talon à travers les castagnettes traditionnelles, combien de jeunes et de moins jeunes bel-abbésiennes et bel-abbésiens sentaient sourdre au plus profond d'eux-mêmes les gestes ancestraux...

Mais l'enthousiasme était dans le cœur : nul cri, nulle trace si minime soit-elle de chahut : seuls les applaudissements longs, très, très longs traduisaient le contentement d'esprit de l'assistance.

Quelques temps plus tard, je lus, dans les « Nouvelles Littéraires » un article de Jacques Feschotte : il y demandait que soient réunis dans un cimetière créé spécialement, les restes de tous les grands artistes de la musique, des arts et des lettres qui étaient, comme éparpillés et trop souvent oubliés dans maintes et maintes nécropoles... Vœu d'un poète, d'un homme de cœur qui, bien entendu, ne sera jamais réalisé par un Ministre de la Culture...

Mais ce vœu souligne la qualité de l'homme que les bel-abbésiens eurent la faveur d'écouter à plusieurs reprises.

Pour une de ces manifestations J.M.F., je ne sais plus l'incident qui m'empêcha d'être présent. Je demandais à quatre de mes élèves de troisième du Lycée Leclerc de prendre des notes.

Le lendemain, jamais je n'ai eu autant de documents écrits et oraux pour écrire mon papier.

Le sujet avait « emballé » mes secrétaires-délégués : il s'agissait du « Trésor des Airs d'Amour » chanté par le baryton André Balbon et par la gracieuse Alycia Baldi, soprano.

Et le conférencier Jacques Feschotte justement avait lui aussi provoqué l'enthousiasme de mes « missi dominici » !

Mon article se terminait par ce N.B. que je recopie :

« Mon amicale reconnaissance aux jeunes collégiens Kaci M., Gérard C., Guy B. et Claude V. qui ont collaboré à ce compte-rendu ».

Et je me souviens : il s'agissait d'un musulman, fanatique de Victor Hugo ; d'un israélite trop timide, et de deux « européens » dont l'un, le plus porté à la dissipation, m'avait dit être « dans le privé », enfantin de chœur occasionnel !

Un quarteron de jeunes bel-abbésiens, fraternellement français à part entière.

Joseph Bérard.

Livres à lire

Dans notre précédent numéro, nous avons recommandé quatre livres, sans donner le prix et le nom de l'éditeur ; plusieurs de nos amis n'ayant pu les obtenir chez leur libraire habituel, nous les rappelons ci-dessous en donnant l'adresse d'une librairie par correspondance qui pourra assurer l'envoi.

1. - Ralph WILTGEN, **Le Rhin se jette dans le Tibre** (Editions du Cèdre, 36 F).

2. - Marie CARRE, **J'ai choisi l'Unité** (4^e édition, Diffusion de la Pensée Française, éditeurs, 36 F, toilé 48 F).

3. - Monseigneur GRABER, **Athanase ou l'Eglise de notre temps** (Editions du Cèdre, 10,50 F).

4. - Monseigneur LEFEBVRE, **Un évêque parle** (Dominique Martin Morin, Editeurs, 30 F).

Commande par correspondance : Diffusion de la Pensée Française, Chiré-en-Montreuil, 86190 VOUILLE - C.C.P. 2920-71 Bordeaux. Port 10 pour cent. Franco au-dessus de 60 F en un seul colis.

5. - **La vigne ravagée** par Dietrich von Hidebrand (Diffusion de la Pensée Française, 27 F), dénonce les erreurs et entend renforcer la résistance dans l'Eglise.

Histoire de l'unité française par MM. Martin (Diffusion de la Pensée Française, 14 F). Original et très éclairant sur notre pays.

6. - Demandez le catalogue des éditions de la Diffusion de la Pensée Française et commandez-lui tous vos livres.

Chiré en Montreuil, 86190 Vouillé.

Nous connaissons personnellement ces jeunes qui méritent notre estime et notre soutien.

7. - Pour tous ceux qui veulent se renseigner et se ravitailler nous vous signalons le Secrétariat d'Information et d'Etudes Familiales (en bref : le S.I.D.E.F.), 31, rue de l'Orangerie, 78000 Versailles. Il publie des documents, des études, des fiches et cela pour les parents et pour les enfants surtout les jeunes gens.

8. - Qu'est-ce que le S.I.D.E.F. ?

Un secrétariat de liaison facilitant la coordination des informations, travaux initiatives des chefs de famille décidés à :

— constituer des réseaux d'action familiale en mesure de faire face à toute influence ou toute entreprise de subversion, visant à entraîner la jeunesse dans « la Révolution culturelle » et pour cela :

— former des élites décidées à payer le prix nécessaire au redressement des institutions éducatives relevant des droits et des devoirs des parents.

La corruption des mœurs et des esprits a pour point de départ la laïcisation de la vie sociale. La première condition d'un combat efficace contre les systèmes qui ruinent

l'ordre humain et dissolvent, par là même, la Foi, doit donc commencer par l'affirmation ferme des principes.

QUE FAIRE ?

Il existe actuellement en France un grand nombre d'hommes et de femmes qui en ont assez des abandons, des concessions coupables et qui gardent un amour vif de l'héritage chrétien de notre pays, mais ils sont isolés parfois découragés. Une certaine défiance les tient à l'écart des « mouvements » et des « partis » dont la stérilité est à la mesure de leur impersonnalité. C'est à ces « inexistantes » que nous nous adressons.

COMMENT FAIRE PRATIQUEMENT...

Faire comprendre autour de vous la nécessité de concertations régulières entre parents ; cette concertation a pour objet de faire face à la formation religieuse, intellectuelle, civique et sociale de nos enfants et de leur préparer un climat social assaini. Il s'agit donc tout à la fois d'un travail intense de formation, d'information et d'action en vue d'éviter la subversion totale du pays.

Pour vous aider, demandez les ouvrages d'information et de documentation sur tel sujet qui vous préoccupe (avenir de nos écoles et de l'université ; lutte contre la « sexualisation » sociale et l'érotisme ; la Révolution culturelle ; la formation religieuse des enfants, etc... etc...).

Abonnement ordinaire : 20 francs ; abonnement de soutien : 40 francs ; étranger : 25 francs.

" KHEMIA "

Directeur de la Publication :

Abbé DELMAS François,
curé Le Verdier, 81-Cast.-de-Montmiral.
CCP : 2.231-18 - Toulouse,
Téléphone : 8 à Vieux (57.91.11).

Rédacteur en chef :

Abbé PERUFFO Vincent,
curé, 81-Marssac-sur-Tarn,
C.C.P. 2128.03 Z Toulouse
Téléphone : 55.40.28.

Secrétaire-Trésorier (Administration) :

Abbé RUIS Pierre,
curé La Borie, 81-Gaillac,
CCP : 1.573-78 - Toulouse.
Téléphone : 7.35 à Broze (57.91.11).

Abonnement un an normal : 8 F.

Abonnement un an de soutien : 20 F ou plus.

Imprimerie Coopérative du Sud-Ouest, 81-ALBI
Gérant : Abbé DELMAS François.

Inscrit sous le n° 47.437